

Pauvreté et facteurs d'exclusion sociale

Recueil des Contributions

Touhami ABDELKHALEK

Ahmed GOUITAA

Michèle KASRIEL

Latifa SERGHINI

Mounir ZOUTEN

Avertissement au lecteur

Le présent recueil regroupe les contributions individuelles aux travaux du groupe thématique « Pauvreté et Facteurs d'Exclusion Sociale », constitué dans le cadre du processus d'élaboration du Rapport « 50 ans de développement humain au Maroc et perspectives pour 2025 ».

Ce groupe de travail a été animé par Mme Amina BALAFREJ et M. Mohamed AYAD, membres de la Commission Scientifique du Rapport, et composé de Mmes Michèle KASRIEL, Latifa SERGHINI et MM. Touhami ABDELKHALEK, Ahmed GOUITAA et Mounir ZOUITEN. Le groupe a élaboré ces contributions afin d'approfondir des aspects particuliers de la dimension thématique couverte et dans l'objectif de réunir les matériaux analytiques pour l'élaboration de son Rapport thématique de synthèse. Ces contributions ont ainsi constitué principalement un support pour les débats organisés au sein du groupe de travail, plutôt que des études exhaustives abordant l'ensemble des aspects scientifiques et pratiques relevant de la dimension thématique étudiée.

Les contributions qui sont publiées ici ont fait l'objet d'un examen au sein du groupe thématique, mais ne reflètent que les points de vue de leurs auteurs.

Il a été jugé utile de publier fidèlement la totalité de ces contributions. Cependant, n'ayant pas fait l'objet d'un travail systématique d'harmonisation, des différences peuvent alors y être décelées tant au niveau des données utilisées qu'au niveau des argumentaires déployés, ainsi que de leur degré de finalisation. En particulier, les données statistiques et les références utilisées sont celles du moment où les contributions ont été remises par les autres.

L'objectif principal de la publication de ces documents est de restituer la richesse du travail de recherche, de documentation et de débat qui a caractérisé le processus d'élaboration du Rapport sur « 50 ans de développement humain au Maroc et perspectives pour 2025 ». Mettre cette richesse à la disposition du lecteur, c'est aussi rendre hommage aux compétences nationales, issues de l'université, de l'administration et de la société civile, qui y ont contribué avec beaucoup d'engagement et de patriotisme.

Nous tenons à les remercier, et à travers eux toutes les personnes et administrations qui n'ont pas hésité à mettre à leur disposition données, documents et divers supports.

Introduction

Au Maroc, comme dans tous les pays du monde, *la pauvreté* sous ses différentes formes a toujours existé. Cependant, pour diverses raisons et pour longtemps, même reconnue, elle n'a été désignée comme telle qu'à partir du début des années quatre vingt dix du siècle précédent.

Aujourd'hui, cinquante ans après l'indépendance du pays, il est connu mais dur pour chaque marocain d'accepter que plusieurs millions des ses compatriotes vivent dans une pauvreté écrasante. Dans ce contexte on parle même de « *deux Maroc* » ou encore d'un « *Maroc à deux vitesses* ». Celui des plus démunis regroupe une population allant des chômeurs, urbains et ruraux, aux petits fonctionnaires en passant par les paysans sans terre du milieu rural ou encore par les artisans urbains dont l'activité et le chiffre d'affaires ne cessent de régresser d'une année à l'autre.

En essayant de faire un bilan global de l'ensemble des politiques économiques initiées depuis l'indépendance du pays, en particulier depuis le milieu des années quatre vingt, on se rend compte que le Maroc n'a pas réussi à mettre en place un mécanisme efficace de lutte contre la pauvreté et que les effets de certaines de ces politiques, conjugués avec ceux de certains facteurs plutôt exogènes mal contrôlés, ont parfois accentué la pauvreté et les inégalités dans la population.

En 2005, comme depuis plusieurs années en fait, le niveau de vie d'une grande partie de la population se trouve en dessous ou juste au-dessus du seuil de pauvreté et se caractérise par une précarité ou par une grande vulnérabilité. En effet, selon les indicateurs usuels de mesure de la pauvreté monétaire, du développement humain ou de la pauvreté humaine, la tendance générale de l'évolution de la pauvreté a été plutôt à la baisse mais reste à des niveaux élevés. En outre, le phénomène n'est pas spécifique à un milieu de résidence ni à une région plutôt qu'à une autre, bien qu'il soit plus répandu entre les populations rurales. C'est malheureusement un phénomène généralisé qui touche les deux sexes et toutes les catégories d'âges.

Les pauvretés (monétaire et humaine) au Maroc, comme dans plusieurs autres pays, ont de multiples facettes et plusieurs dimensions. Leurs dynamiques, en fonction de l'évolution économique et démographique depuis l'indépendance, rendent complexe toute stratégie de lutte. Celle-ci doit en effet être de type pluriel, intégrée, bien ciblée au niveau spatial et sur les populations pauvres. Elle doit aussi se baser sur les causes profondes du phénomène pour assurer une plus grande efficacité.

Or tous les travaux qui évaluent les stratégies ou les programmes de lutte contre la pauvreté entrepris au Maroc durant plusieurs décennies font état d'un mauvais ciblage, d'une grande dispersion des efforts des intervenants et d'une faible participation des populations pauvres très mal encadrées. Par ailleurs plusieurs des actions menées en la matière ne s'attaquent pas aux véritables causes de la pauvreté et de la vulnérabilité.

Aujourd'hui et après plusieurs tentatives, il semble qu'il est maintenant clair qu'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté doit être conçue comme un projet cohérent et intégré. Elle doit être logique dans son articulation, suffisamment ambitieuse mais réaliste dans ses objectifs et doit reposer sur des moyens plus sûrs.

Dans ce chapitre relatif à l'évolution de la pauvreté au Maroc depuis l'indépendance, nous privilégions de façon claire et volontaire une approche économique-statistique du phénomène. Nous revenons, à chaque fois que c'est possible et pertinent, sur le cadre de référence théorique associé au paragraphe traité avant de pré-

senter le cas marocain. Ces socles théoriques, que nous jugeons nécessaires, permettent à chaque fois de mettre en évidence le lien entre les concepts économiques en question et les phénomènes étudiés (la pauvreté ou l'inégalité).

Dans la première section de ce travail nous faisons un essai de retour sur la base théorique du concept de pauvreté et sa définition en liaison avec celle du concept de bien-être. Ce retour a été fait dans le cadre du débat qui a toujours lieu entre les principales Écoles de pensée en la matière. Dans ce même paragraphe nous évoquons aussi de façon rapide mais qui nous semble utile, la relation qui existerait entre le concept de pauvreté et celui de l'exclusion.

Dans la section 2, en utilisant les seuls chiffres officiels publiés disponibles en matière de pauvreté, nous présentons les principales mesures du phénomène pour les quarante dernières années. Nous revenons aussi sur les principales caractéristiques du profil de ce phénomène au Maroc.

La section 3 est consacrée au lien entre un ensemble de politiques économiques et l'incidence de la pauvreté. Il s'agit en particulier des politiques d'ajustement et de stabilisation, de la politique du commerce extérieur et de change, de la politique des prix, de celle des dépenses publiques et d'ouverture commerciale.

La section 4 traite une question qui a pris beaucoup d'importance durant les dernières années en matière d'approches de la pauvreté. Il s'agit du lien entre la croissance économique et la tendance générale de l'incidence de la pauvreté. Après la présentation de quelques éléments du cadre théorique de ce lien, le cas du Maroc a été traité pour montrer les limites de toute politique économique qui ne compte que sur la croissance pour réduire la pauvreté.

Bien que le concept de pauvreté soit distinct du concept d'inégalité, ils sont manifestement liés. Il semble donc difficile de traiter l'un sans évoquer l'autre. Ainsi, la section 5 de ce chapitre est consacrée à l'inégalité. Ici aussi, après une brève présentation théorique de ce concept, pour le distinguer suffisamment de celui de pauvreté, et en se basant sur différents indicateurs et mesures de l'inégalité, nous essayons de présenter plusieurs aspects de ce phénomène et de son évolution au Maroc. Il ressort de l'analyse des principaux résultats déduits de ces mesures que l'inégalité, en matière de dépenses de consommation, tout comme la pauvreté monétaire, et aussi en matière d'accès aux services prioritaires en matière de bien être, est restée élevée et plutôt stable entre les ménages marocains durant les cinquante dernières années.

Pour être aussi exhaustif que possible, dans le cadre d'un chapitre synthétique, la section 6 a été consacrée aux concepts de développement humain et de pauvreté humaine. Malgré les critiques méthodologiques et statistiques auxquelles ils sont soumis, les deux concepts de développement humain et de pauvreté humaine et leurs mesures (IDH et IPH-1) pour le Maroc ont été présentés. Ici aussi et depuis que ces indicateurs ont été calculés, leur évolution était positive mais lente. Avec les résultats obtenus en la matière, le Maroc se retrouve toujours dans le groupe le plus faible de la classe des pays dits à développement humain moyen.

Sans qu'elle ne soit véritablement son objet, la section 7 de ce chapitre a été consacrée à une présentation et à une analyse plutôt critique de la stratégie de lutte contre la pauvreté au Maroc. Nous y caractérisons de façon rapide et en termes généraux les bases théoriques d'une stratégie de lutte contre la pauvreté. Un retour sur les principales phases, sur les grands axes et sur les caractéristiques essentielles de la stratégie marocaine de lutte contre la pauvreté a été fait.

En matière d'évaluation de cette stratégie, le constat global est plutôt négatif. Tous les rapports font état de la très mauvaise coordination entre les différents programmes et institutions qui interviennent dans ce domaine et d'une grande dispersion des efforts. Cette dispersion et ce manque de coordination portent atteinte à l'efficacité de plusieurs de ces programmes. Les interventions de lutte contre la pauvreté mises en place se caractérisent aussi par une prédominance des actions à caractère plus conjoncturel que structurel. Ce type d'actions, même efficace à court terme, reste d'un impact limité à moyen et long termes. Une autre réflexion et une structuration des actions s'imposent.

La section 8 de ce chapitre essaye d'esquisser les bases d'une évolution prospective de la pauvreté au Maroc. L'évolution de ce phénomène dépend, on le sait, de plusieurs facteurs (économiques, démographiques et autres) imbriqués les uns dans les autres. En mettant ceux qui nous semblent les plus importants les uns à côté des autres, aucune tendance claire ne se dégage. Si le rythme de croissance des indicateurs de développement reste le même, c'est-à-dire que si la tendance ne fait que se maintenir, le Maroc reculerait certainement en terme de rang sur l'échelle du développement humain et de pauvreté. En gros et selon presque tous les scénarios plausibles, seule une croissance économique soutenue, à forte intensité de main-d'œuvre et créatrice d'emplois, dont les fruits sont équitablement répartis dans la population, peut efficacement réduire la pauvreté au Maroc. Il semble que c'est le seul remède soutenable à long terme.

Comme il est d'usage, la toute dernière section de ce chapitre est consacrée à une conclusion.

1. La pauvreté et l'exclusion sociale : une base conceptuelle

Malgré la prolifération des écrits sur le phénomène, la pauvreté est un concept qui reste globalement vague et peu précis. À la base et fondamentalement, « *la pauvreté* » est un concept d'ordre « *normatif* ». En effet, en tant que concept, elle est d'origine éthique et sociale. Elle s'est retrouvée par la suite au centre de la théorie économique du choix social. Dans un essai de définition générale, on peut dire que *la pauvreté* est une ou plusieurs situations considérées comme *inacceptables* ou encore *injustes* sur les plans économique et/ou social.

La question incontournable en matière d'approche de la pauvreté dans une société, est relative à l'espace de référence à considérer pour identifier les situations jugées *inacceptables* ou *injustes*. Les espaces auxquels on pense naturellement sont ceux des ressources, des accomplissements, des capacités ou même des libertés.

Les principales Écoles de pensée en la matière se heurtent, entre autres, à la différence et à la grande hétérogénéité entre les individus, dans le temps et dans l'espace. Cette hétérogénéité rend variable (même trop variable) le contenu des espaces généralement considérés dans ce domaine. En effet, l'espace usuellement considéré est celui du revenu disponible d'un individu. Étant donné un vecteur de prix, cet espace unidimensionnel délimite en fait *le domaine des choix* de ce qu'un individu peut acquérir dans une économie de marché. Cet espace est en général en relation évidente avec les autres espaces qui peuvent définir le bien-être des individus.

Cependant, il va sans dire que l'égalité entre deux individus dans un espace particulier n'implique souvent pas leur égalité sur un autre espace qui peut être aussi important que le premier. Cette complexité théorique d'approche de la pauvreté selon les espaces se reflète inévitablement sur les méthodes empiriques et pratiques qui cherchent à identifier la sous population qui serait considérée pauvre.

Dans le même ordre d'idées, et de façon générale, les approches de la pauvreté peuvent être décomposées en deux principales catégories. Celles qui se basent sur un certain indicateur de « *bien-être* » (*utilitaristes ou welfarist*) et les autres. Elles sont toutes les deux pertinentes, et peuvent être utilisées de façon complémentaire pour décrire l'évolution et l'état de la pauvreté au Maroc.

Les premières se concentrent principalement sur les comparaisons d'un certain indice ou d'une certaine mesure du *bien-être* ou du *niveau de vie*. Elles sont, par construction, très liées aux théories microéconomiques classiques. Elles sont aussi plus répandues et largement utilisées par les économistes des institutions internationales et par les directions des statistiques des différents pays comme le Maroc.

Les approches concurrentes sont principalement basées sur des références sociologiques. Elles sont plu-

tôt *multidimensionnelles* et donc plus complexes. La première et la plus importante École de ce deuxième courant est celle dite des « *besoins de base* ». Son idée fondamentale est beaucoup plus pragmatique que celle des approches *utilitaristes* basées sur le seul indicateur du *bien-être*.

L'École dite « *des capacités et des fonctionnements* », conduite par Amartya Sen, Prix Nobel d'économie en 1998, est aussi une réaction théorique aux idées de l'école *utilitariste*. Elle repose quant à elle sur un concept, assez abstrait de « *justice sociale* » qui s'oppose par définition au critère classique de l'utilité individuelle.

Dans cette approche, un ensemble qui contient explicitement un « *minimum social* » cohérent est identifié et accepté par tous les membres de la société. Les dimensions de l'espace que doit couvrir ce « *contrat social* » ne sont cependant pas faciles à cerner et posent des problèmes pratiques complexes. En particulier, pour chaque société et à un moment donné, des fonctionnements spécifiques exigent des capacités et des facultés spécifiques.

Selon Sen (1987), le « *bien être* » c'est « *être bien nourri, être en bonne santé, être bien éduqué, ... la valeur du niveau de vie a tout à voir avec la vie, non pas avec la possession de biens...* ». Ce qui a donc de la valeur, selon cette École, c'est la « *faculté* » ou la « *capacité* » d'un individu à *être fonctionnel* dans une société. La *pauvreté* est alors considérée comme une *privation de cette faculté ou de cette fonctionnalité*.

Selon ce courant de pensée, l'analyse de la pauvreté doit donc chercher à déterminer les *facultés* et les *capacités* nécessaires dans chaque société puis identifier les personnes qui ne peuvent pas les développer. Cette approche de la pauvreté s'avère cependant beaucoup plus théorique et n'a presque jamais été élaborée de manière convaincante dans la pratique, ni au Maroc ni ailleurs.

En définitive, comme il y a plusieurs concepts de bien-être, il y a plusieurs définitions de la pauvreté. Ce fait implique une multiplication des approches de la pauvreté et aussi plusieurs complications empiriques.

Toujours dans cette perspective conceptuelle, depuis bien longtemps maintenant, les deux concepts de *pauvreté* et d'*exclusion* se trouvent liés dans la littérature. En effet et à titre d'exemple, Secrétan (1959) a défini la pauvreté par l'exclusion. Il définit ainsi les pauvres comme étant des personnes vivant à part; « *ils sont de notre monde sans en être* ». Cependant, et durant les années 70, avec l'aggravation de la pauvreté dans certains pays, le concept d'exclusion a été utilisé pour décrire puis expliquer la situation des individus qui *ne sont pas nécessairement pauvres*, mais qui sont tenus, pour une raison ou une autre, à être en marge de la société, la pauvreté pouvant être bien sûr une de ces raisons.

L'exclusion dont il s'agit ici se manifeste par au moins trois formes distinctes : le handicap, l'inadaptation et la déprivation. Certaines de ces formes sont généralement liées entre elles et le sont aussi avec la pauvreté à travers des relations causales. Dans ce sens, Lenoir (1974), précise ces relations : « *Dire qu'une personne est inadaptée, marginale ou asociale, c'est constater que dans la société [...] cette personne, en raison d'une infirmité physique ou mentale, de son comportement psychologique ou de son absence de formation, est incapable de pourvoir à ses besoins, ou exige des soins constants, ou représente un danger pour autrui, ou se trouve ségréguée soit de son propre fait, soit de celui de la collectivité* ». Cette définition qui, par sa longueur, essaye d'être exhaustive, fait donc le lien entre la pauvreté, sous ses différentes formes, et l'exclusion.

Mossé (1985) propose de son côté une définition de l'exclusion un peu similaire à celle de Lenoir (1974). Il définit les exclus comme étant des personnes qui « *n'ont pas le type de régime alimentaire, habitat, environnement, éducation, conditions de travail et conditions sociales, activité de distraction qui sont habituels ou du moins largement encouragés par la société dans laquelle ils vivent* ».

Il en découle que selon plusieurs auteurs, si la pauvreté et l'exclusion ne sont pas nécessairement confondues, elles sont certainement liées. Le pauvre et l'exclu vivent tous les deux dans un état de précarité. Dans une perspective plus empirique, il ressort que ces deux concepts (*pauvreté et exclusion*) sont tous les deux liés à l'une ou à l'autre des caractéristiques suivantes : l'incertitude et/ou la faiblesse des ressources, l'insta-

bilité du statut professionnel, l'isolement et la pauvreté culturelle. Un pauvre, tout comme un exclu, n'a aucune maîtrise sur son avenir et se trouve perpétuellement menacé par des dégradations de ses conditions de vie.

2. La pauvreté au Maroc : mesures, évolution et profil

Au Maroc, les seuls chiffres officiels disponibles en matière de pauvreté sont déduits d'une approche basée sur un critère de bien-être. En effet, c'est la dépense de consommation par personne, une mesure monétaire, qui a été toujours retenue. Notre analyse ci-dessous se base sur ces chiffres, malgré les multiples critiques auxquelles ils peuvent être soumis.

2.1. Mesure et évolution de la pauvreté au Maroc

Durant les cinq décennies de l'indépendance du pays, et selon les indicateurs usuels de mesure de la pauvreté, en matière de taux, ce phénomène affiche une tendance générale à la baisse. Cette tendance n'a cependant pas été monotone. Aujourd'hui ce taux se situe à des niveaux élevés. L'évolution générale du contexte macro-économique national et les effets des politiques économiques poursuivies, en particulier celles poursuivie pendant et après l'application du programme d'ajustement structurel (1983-1991), expliquent en grande partie cette évolution et l'état actuel du phénomène.

Tableau 1 : Évolution des effectifs et des taux de pauvreté au Maroc
(les effectifs sont en milliers les taux sont en %)

	1959-60		1971		1984-85		1990-91		1998-99		2000-01	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Urbain	1750	43,8	2072	38,3	1300	13,8	912	7,6	1814	12,0	1560	9,6
Rural	3995	60,0	4457	44,7	3300	26,7	2448	18,0	3496	27,2	3622	28,2
Ensemble	5745	55,7	6529	42,4	4600	21,1	3360	13,1	5310	19,0	5182	17,8

Source : Reconstitué à partir des données de la Direction de la Statistique.

En analysant de façon rapide les données du tableau 1, il ressort qu'au Maroc, la pauvreté monétaire, mesurée par le taux de pauvreté, a une tendance à la baisse mais pas régulière¹. Ce taux est en effet passé de plus 55 % en 1959-60 à moins de 18 % en 2000-01. Cependant, et en terme d'effectifs, le niveau de la pauvreté est resté assez stable, entre 4 et 5 millions de personnes, pratiquement durant toute la période. Il faut noter qu'à cause des interférences entre les phénomènes démographiques et ceux générateurs de pau-

1. Nous ne revenons pas ici sur les éventuelles différences méthodologiques entre les opérations et enquêtes qui ont produit ces résultats ni sur les effets probables de leurs dates de référence. Ce retour dépasserait l'objet de ce travail.

vété, même si le taux baisse, l'effectif des pauvres peut augmenter ou rester stable. Ainsi, dans notre pays et selon les données des enquêtes statistiques effectuées, on peut dire sans grande erreur que depuis l'indépendance, et à tout instant, quatre à cinq millions de nos concitoyens sont pauvres.

Il faut aussi préciser que le taux de pauvreté, ou encore l'indice numérique de la pauvreté utilisé, est loin d'être la meilleure mesure du phénomène. Son usage ici ne s'explique que par le fait qu'il est la seule mesure calculée et disponible pour toutes les opérations statistiques conduites depuis l'indépendance. Certes, parmi toutes les mesures de pauvreté, il est le plus simple et le plus facile à comprendre. Les autres mesures monétaires plus élaborées et plus pertinentes, calculées pour certaines des enquêtes nationales, confirment généralement les tendances enregistrées par l'indice numérique.

Cette évolution générale de la pauvreté au Maroc trouve, au moins en partie, une explication dans l'évolution du contexte macroéconomique général, dans la répartition des fruits de la croissance et dans les différents phénomènes conjoncturels (climatiques et autres) que le pays a connus durant toute cette période.

En effet, la faiblesse du niveau de l'activité économique et le chômage associé, la fréquence des années de sécheresse et l'absence de politiques efficaces et coordonnées de lutte contre la pauvreté y sont pour beaucoup. Le ralentissement de la croissance du produit intérieur brut (par tête et en termes réels), en particulier pendant les deux dernières décennies, s'est accompagné d'une augmentation du taux de chômage. Ce dernier se manifestait de façon encore plus inquiétante entre les jeunes. Or, comme on peut le soupçonner au Maroc et dans d'autres pays, les mesures de la pauvreté semblent positivement corrélées avec le taux de chômage.

Dans le même sens, et pour une longue période, le pays n'a globalement connu qu'une faible croissance économique. Celle-ci a été nettement mal répartie dans le temps (grande volatilité) et dans l'espace entre les classes de la population. Les quelques taux de croissance positifs significatifs obtenus pour certaines années ne pouvaient en aucun cas dissimuler sa faiblesse globale ni son faible impact en matière de réduction de la pauvreté.

2.2. Profil de la pauvreté au Maroc

2.2.1. Répartition spatiale de la pauvreté

En matière de profil de pauvreté, plusieurs caractéristiques importantes sont à relever. En effet, et selon toutes les opérations statistiques entreprises, il ressort d'abord que la pauvreté au Maroc est un phénomène à dominante rurale. Pour différentes raisons, depuis l'indépendance jusqu'à nos jours, l'espace rural n'a que trop peu bénéficié des investissements publics en matière d'infrastructures économiques et sociales. Cependant, à cause des interférences logiques entre les dynamiques économiques, de la population et de celles de la pauvreté, l'amorce *d'une urbanisation du phénomène* commence à se manifester depuis au moins une décennie. Elle aura, à n'en pas douter, des conséquences sociales à prendre en considération lors de l'élaboration de toute stratégie de lutte contre la pauvreté.

Sur le plan spatial et au niveau des disparités régionales, il est frappant de remarquer qu'au Maroc et pour presque toutes les opérations, les taux de pauvreté de certaines régions sont 3 fois plus élevés que ceux d'autres régions. Ainsi, comme attendu, inversement à tout indicateur de dynamisme économique, les régions du Nord-ouest et du Centre affichent en général les taux de pauvreté les plus faibles alors que ceux-là sont largement plus élevés dans les autres régions.

Tableau 2 : Répartition de la population pauvre et taux de pauvreté selon les régions et le milieu de résidence en 1998-99

Régions	Population pauvre (en %)			Taux de pauvreté (en %)		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Régions du Sud*	5,2	13,1	10,4	6,0	23,2	15,6
Marrakech-Tensift-Al Haouz, Doukala-Abda	12,9	25,7	21,3	13,1	29,8	23,6
Chaouia-Ouardigha, Tadla-Azilal	2,7	11,9	8,7	4,2	22,7	15,4
Grand Casablanca	8,6	-	2,9	5,4	-	5,0
Rabat-Salé-Zemmour-Zaeïr, Gharb-Chrarda-Béni Hssen	19,3	11,4	14,1	13,1	29,8	18,6
Oriental	10,8	4,4	6,6	16,0	19,0	17,2
Meknès-Tafilalet	13,1	8,7	10,2	22,8	36,0	28,7
Fès-Boulemane, Taza-Al Hoceïma- Taounate	20,3	16,4	17,8	24,1	31,0	27,9
Tanger-Tétouan	7,1	8,4	8,0	10,4	30,5	19,2
Total	100,0	100,0	100,0	12,0	27,2	19,0
Effectif en millier	1 814	3 496	5 310	-	-	-

* Les régions du Sud regroupent les régions de Oued-Ed-Dahab-Lagouira, de Souss-Massa-Darâa, de Laâyoune-Boujdour et de Guelmim-Es-Semara.

Source : Direction de la Statistique

La même analyse, conduite selon les deux dimensions (milieu de résidence et régions économiques) montre de façon plus critique la disparité du phénomène sur le territoire national. En effet, pour certaines enquêtes, le taux de pauvreté passe de moins de 3 % dans les zones urbaines de certaines régions à plus de 40 % dans les zones rurales d'autres régions.

Comme on peut le constater avec le cas particulier de *l'Enquête Nationale sur les Niveaux de Vie des Ménages* (ENNVN) de 1998-99, il ressort que parfois 5 régions sur 16 (Meknès-Tafilalet, Fès-Boulemane, Taza-Al Hoceïma-Taounate, et Doukala-Abda, Marrakech-Tensift-Al Haouz) regroupent à elles seules près de la moitié de la population pauvre. Par contre, des régions comme celles du Grand Casablanca, de l'Oriental, de Rabat-Salé-Zemmour-Zaeïr et du Gharb-Chrarda-Beni Hssen sont relativement sous représentées dans la répartition spatiale de cette population (en comparaison avec leur poids dans la structure de l'ensemble de la population du pays).

2.2.2. Pauvreté et taille des ménages

En matière démographique, il ressort qu'en général, les ménages des classes défavorisées ont des tailles moyennes plus grandes. En effet, il est constaté que plus la taille du ménage augmente plus l'incidence de la pauvreté augmente. Cette constatation se trouve plus renforcée pour les ménages conduits par une femme. Il faut dire que la méthode d'approche et de mesure de la pauvreté utilisée, basée sur la dépense par tête, sans aucune correction par des échelles d'équivalents adultes et sans prise en considération des économies d'échelle qui se réalisent dans les ménages, conduit directement à ce constat.

La comparaison des compositions démographiques des ménages pauvres et des ménages aisés montre que les premiers ont en moyenne un nombre de personnes à charge plus grand et une faible proportion

d'actifs occupés qui exercent des activités génératrices de revenus. Ce fait explique, au moins en partie, le fait que la taille du ménage est une variable déterminante de la pauvreté. Le contrôle de cette variable, à travers les actions devenues classiques, qui assurent un meilleur accès des populations aux services de santé, à l'instruction et aux méthodes de planification familiale pourrait contribuer à la réduction de la pauvreté.

2.2.3. Santé et pauvreté

Il est connu qu'une bonne santé est un élément de base du bien-être individuel. La pauvreté peut en effet, selon une certaine vision, être approchée par une faible espérance de vie, une mortalité ou une mortalité infantile plus élevée et donc par une faible accessibilité aux soins de santé. Un nombre élevé de personnes par médecin ou par lit d'hôpital dans une zone géographique sont des indicateurs d'une pauvreté collective mais aussi individuelle. Il en est de même des diverses difficultés d'accès (éloignement, coût ou non disponibilité) à une vaccination convenable, à des soins d'urgence, à un suivi de grossesse ou à une naissance assistée. Le meilleur indicateur qui prendrait en considération tous ces éléments serait la couverture ou pas de l'individu et de tous les membres de son ménage par une assurance maladie ou par tout système de santé (public ou privé) équivalent. L'achat d'une telle assurance ou encore les frais d'adhésion constituent une charge à prendre en considération dans l'établissement d'un seuil de pauvreté. Cependant, dans un pays où la plus grande partie du service de santé est assurée par un réseau public, a fortiori pour les populations considérées pauvres, c'est beaucoup plus un critère d'accessibilité à ces services qu'il faut retenir.

D'abord au niveau de ce qui nous semble être le premier indicateur de cette accessibilité, à savoir le temps moyen nécessaire pour se rendre jusqu'à une infrastructure publique de santé, il a été toujours élevé et passe du simple au double du milieu urbain au milieu rural. Entre les classes de dépenses, ce temps est toujours supérieur pour les classes défavorisées. Ces différences d'accès aux infrastructures de santé entre les populations urbaines et rurales et aussi entre les populations pauvres et celles non pauvres est un indicateur de plus de l'injustice sociale sachant que la santé est un élément primordial du bien-être individuel.

2.2.4. Éducation et pauvreté

Il est incontestable que l'accès à un système scolaire formel est aujourd'hui l'un des éléments fondamentaux du bien être individuel. La scolarisation et la pauvreté peuvent être liées par une causalité bidirectionnelle. Toutes les études qui font le lien entre alphabétisation, éducation et/ou niveau scolaire d'une part et niveau de vie d'autre part, focalisent leurs analyses sur la description et la caractérisation assez triviale, du fait que les populations dites pauvres, marginalisées ou encore vulnérables sont celles qui ont des niveaux scolaires faibles, des niveaux d'éducation bas ou moyens et des taux élevés d'analphabétisme. Cette constatation est certes vraie, elle est cependant l'aboutissement d'un processus dynamique qui a malheureusement, pour diverses raisons, soit mal commencé soit qui s'est compliqué pour ces populations. Le degré d'analphabétisme d'une population peut ainsi expliquer, au moins partiellement, son niveau de vie et donc son niveau de pauvreté.

Par ailleurs, ces mêmes enquêtes montrent que le degré d'alphabétisation augmente significativement avec l'augmentation du niveau de vie. Selon une vision dynamique, il est naturel de croire que l'éducation d'aujourd'hui donne à l'individu la possibilité d'obtenir demain un emploi et une rémunération. Le schéma n'est certainement pas linéaire dans la pratique, encore moins au Maroc. Malgré le fait que la formation et la scolarisation soient théoriquement un investissement en capital humain, l'importance des coûts directs immédiats, de ceux indirects et surtout ceux d'opportunité à court terme, empêchent les parents et les ménages les plus pauvres de faire cet investissement. L'un de ces coûts indirects, et parfois insupportable

de l'éducation est l'accessibilité difficile voire la non disponibilité des infrastructures scolaires adéquates, particulièrement en milieu rural.

En analysant le profil de la population pauvre à travers les résultats des différentes enquêtes, il ressort qu'elle n'a dans sa majorité aucun niveau scolaire, et que seule une petite proportion de celle-ci est alphabétisée. La situation inverse se retrouve chez la population aisée. Les deux principaux facteurs qui semblent expliquer cet écart entre les deux sous-populations, sont l'insuffisance du budget familial, c'est-à-dire la pauvreté, et la difficulté d'accès à l'école dans certaines régions. Les résultats des différentes enquêtes montrent en effet que la pauvreté est le principal obstacle à la scolarisation puisqu'elle explique à elle seule une bonne partie des non-inscrits. Les enfants des familles défavorisées en âge de scolarité évoquent souvent la pauvreté, ses causes et ses conséquences comme raisons de leur non scolarisation. En matière de dépenses annuelles moyennes par habitant en matière d'éducation par exemple, et de façon générale, les 20 % les plus pauvres de la population ne dépensent en moyenne qu'une valeur 4 fois moins élevée que ce que dépensent en moyenne les 10 % les plus riches.

Les résultats incontestables de certaines enquêtes disponibles montrent aussi qu'en milieu rural en particulier, la distance moyenne entre le logement d'un enfant et une école primaire dépasse les 2 km. Cette distance moyenne atteignait même plus de 3 km pour certaines classes de dépenses. Cette information et de nature à contribuer à l'explication des différences de décisions en matière de scolarisation des enfants entre les différentes classes de dépenses, en particulier pour les petites filles rurales.

La résultante de tous ces facteurs c'est, comme tout le monde le sait maintenant, l'écart en matière d'analphabétisme qui s'est creusé particulièrement au cours des années 60 entre les deux milieux. En effet, c'est initialement pendant cette période que le milieu rural a pris du retard. Ce dernier s'est par la suite amplifié faisant en sorte que ce milieu n'a plus jamais pu bénéficier correctement de sa part des fruits de la croissance économique, aussi modestes soient-ils, et son retard est resté chronique.

Les différentes enquêtes auprès des ménages, conduites au Maroc depuis l'indépendance, montrent ainsi que la proportion des enfants non scolarisés a toujours été très élevée parmi les enfants des ménages défavorisés du milieu rural comparativement à ceux des couches aisées du milieu urbain. Ce fait observé il y a plus de trois décennies, explique le profil des pauvres d'aujourd'hui et nous donne une idée sur qui seront les pauvres de demain...

Les différentes difficultés actuelles (et même un peu passées) d'accès aux services scolaires aujourd'hui généreraient en toute probabilité une pauvreté et une vulnérabilité à terme. C'est dans cette perspective dynamique que nous devons considérer que l'accès à un système scolaire efficace est un élément fondamental du bien être individuel. Si aujourd'hui les taux d'analphabétisme, tout comme ceux de pauvreté, sont plus élevés en milieu rural ou encore dans certaines strates du milieu urbain, c'est à cause d'une accessibilité réduite à l'infrastructure scolaire dans ces milieux dans le passé. Si cette accessibilité reste limitée encore pour longtemps, on doit s'attendre à des taux similaires pour ces deux phénomènes dans le futur ; les mêmes causes produiraient les mêmes effets.

2.2.5. Femmes et pauvreté

L'analyse différentielle de la pauvreté entre les hommes et les femmes est pertinente au Maroc. L'intuition et la présomption générales laissent croire que la résultante de tous les chocs des politiques économiques et autres vécus par notre pays ont été plus adverses pour les femmes que pour les hommes.

Plusieurs raisons sont alors invoquées pour supporter de telles affirmations. La première repose sur le simple fait que la femme a toujours été le maillon le plus fragile et le plus faible de la société. Ainsi, tous les chocs négatifs l'atteignent directement ou indirectement à travers l'homme qui est capable de lui trans-

mettre ceux qui le touchent directement (le chômage, la dépression, le stress, la violence, le célibat, ...). Même si on observe une augmentation du taux d'activité des femmes à travers le temps, la situation n'est pas nécessairement meilleure aujourd'hui. En effet, la force de travail féminine utilisée est généralement sous payée, du moins comparativement à celle de l'homme, et n'aide que marginalement à sortir de la zone critique de la pauvreté. En outre, et de façon presque généralisée en milieu rural, la femme marocaine se trouve doublement occupée par des tâches ménagères et par un travail à l'extérieur de la maison en tant qu'aide familiale, c'est à dire sans aucune contre partie salariale comptable.

Ainsi et malgré le renforcement graduel et continue de la participation des femmes à presque tous les aspects de la vie économique et sociale du pays, comme en témoignent les indicateurs usuels en la matière, les disparités entre les femmes et les hommes subsistent. Le taux d'analphabétisme des femmes reste aujourd'hui encore élevé (au voisinage de 60 %) et est bien supérieur à celui des hommes (pas loin de 35 %). Le taux de scolarisation, tous niveaux confondus, des personnes âgées entre 6 et 22 ans, s'établit à un peu moins de 50 % pour les femmes contre plus de 60 % pour les hommes. Le taux de chômage en milieu urbain, là où il a plus de sens, est aussi plus élevé entre les femmes qu'entre les hommes.

Si, sous l'effet des pressions démographiques et économiques, et aussi à cause de certaines réformes entreprises au cours des dernières années, l'accès à certains services publics est devenu de plus en plus difficile pour toute la population, en particulier pour la sous-population pauvre, cet accès est rendu presque impossible pour la femme pauvre; justement parce qu'elle est une femme et parce qu'elle est pauvre. Il s'agit par exemple des services de santé en milieu rural, là où aucun suivi de grossesse n'est possible, de ceux de la scolarisation (ce qui a laissé plusieurs petites filles marocaines à l'extérieur du cercle du savoir), de l'eau potable ou de l'électricité (ce qui augmente et rend pénibles les charges de la femme rurale en particulier)...

Sur la base de telles affirmations plutôt admises, certains enchaînent que parallèlement à l'appauvrissement général de la population des années 90, qui se matérialise par l'augmentation des effectifs absolus et relatifs de la population pauvre, il y a aussi une *féminisation accrue de la pauvreté*. Cependant, à travers l'observation des données, il semble que cette dernière affirmation manque de soubassements empiriques solides. Sans aller jusqu'à dire, qu'elle est complètement et partout fautive, faute justement de travaux scientifiques rigoureux, des retours sur les concepts et les approches usuels en matière d'analyse, de décomposition et de suivi de la pauvreté montrent que cette affirmation n'est pas tout à fait vérifiée.

Pour le cas qui nous préoccupe ici, celui de la pauvreté monétaire, et sur le plan strictement statistique, il est tout à fait vrai que les femmes sont largement sur-représentées parmi les populations pauvres du pays et pour toutes les enquêtes. Ceci ne veut nullement dire qu'il y a *féminisation de la pauvreté* au Maroc. En effet, et par définition, la féminisation est un concept clairement dynamique. Il signifie que la part relative des femmes dans la population pauvre augmente, ou encore, de façon plus générale, que l'évolution de la décomposition des mesures usuelles de la pauvreté (autre que le simple taux de pauvreté) se fait au détriment des femmes. Une telle affirmation testée et vérifiée statistiquement à travers une suite d'enquêtes auprès des ménages montre qu'elle est rejetée pour le cas du Maroc (voir Abdelkhalek (2000)).

Remarquons cependant que si la féminisation de la pauvreté n'est pas vérifiée sur le plan global, elle peut tout à fait l'être dans certains sous groupes particuliers de la population (familles monoparentales, ménages à une seule personne, personnes âgées, ..., etc.) ou encore selon un critère particulier d'approche de la pauvreté (éducation, santé, ..., etc.), ce qui conduit à conclure parfois trop rapidement à une féminisation de la pauvreté.

Justement, sur le plan de la pauvreté monétaire qui nous concerne de façon plus spécifique, ce phénomène touche, en 1998-99, autant les femmes (18,9 %) que les hommes (19,1 %). Pour la même opération, il ressort que le nombre de femmes pauvres remonte à 2,7 millions de personnes environ, contre 1,7 millions en 1991, soit des taux de féminisation de la pauvreté au voisinage de 50 % pour les deux enquêtes.

Il ressort aussi que le taux de pauvreté entre les femmes est passé de 7,9 % en 1990-91 à 12,2 % en 1998-99 en milieu urbain, et de 17,7 % à 27,3 % en milieu rural. Pour la sous-population masculine, ces mêmes taux sont passés de 7,2 % à 11,7 % et de 18,3 % à 27,0 % respectivement dans les deux milieux.

Toujours, pour les deux enquêtes ici utilisées, il ressort que le taux de croissance annuel moyen de la population féminine au niveau de tout le pays s'établit à près de 1,7 %, alors que celui de la population féminine pauvre est de l'ordre de 6 %. Les mêmes taux de croissance annuels moyens pour la population masculine sont respectivement de 1,8 % et 6,6 %.

À travers ces indicateurs, il se dégage clairement que l'évolution de la pauvreté monétaire s'est accentuée pratiquement de la même façon pour les femmes que pour les hommes. Il n'y a donc aucune évidence chiffrée à la féminisation de la pauvreté au Maroc, du moins pas durant les dernières décennies.

Si on s'intéresse maintenant de façon plus particulière à la pauvreté féminine et ses caractéristiques, il ressort que les femmes âgées de moins de 25 ans sont en général plus touchées par ce phénomène que la population féminine dans son ensemble. Par ailleurs, et c'est ici un résultat à interprétation sociale importante, l'analyse de la distribution des taux de pauvreté selon l'état matrimonial de la femme montre que le veuvage n'augmente pas nécessairement le risque de pauvreté. C'est du moins ce qui ressort des résultats des dernières enquêtes statistiques disponibles. En effet, et pour les deux milieux de résidence, les taux de pauvreté enregistrés pour les femmes mariées et ceux calculés pour les femmes veuves ne sont pas significativement différents. Par contre, et c'est très attendu, l'incidence du phénomène est toujours plus importante entre les femmes sans aucun niveau d'instruction (en milieu rural en particulier). *Les femmes sans instruction du milieu rural constituent la tranche de la population la plus touchée par la pauvreté au Maroc.*

En matière de politiques de lutte contre la pauvreté féminine à moyen et long termes, il ressort sans ambiguïté que le déficit scolaire de la petite fille dans le passé (femmes d'aujourd'hui) a été l'élément déterminant. L'amélioration de son accès à l'école, à l'instruction et à l'éducation est, aujourd'hui, sans aucun doute, la clé de la réduction de la pauvreté féminine et de l'amélioration des conditions de vie de demain.

2.2.6. *Pauvreté et cycle de vie*

Une dimension importante du profil de la pauvreté sur le plan social au Maroc est celle relative au cycle de vie des personnes. Il ressort en effet que plusieurs personnes « échappent » à la pauvreté avec l'âge. Les enfants de moins de 20 ans sont en effet généralement plus représentés dans la sous population pauvre que dans la population dans son ensemble. À l'inverse, les autres classes d'âges sont évidemment moins représentées entre les pauvres, étant donné leur poids relatif dans la population. Par exemple, en 1998-99 les personnes de 60 ans et plus représentent quelque 7,2 % de la population totale alors que leur part dans la structure de la population pauvre n'est que de 5,1 %. *En gros, on peut dire que notre contexte social fait que les personnes âgées se trouvent prises en charge par leur descendance et échappent ainsi à la pauvreté.* Cet aspect mérite, aussi à notre sens, plus d'analyses rigoureuses pour mieux clarifier et préciser les sens économique et social de toute éventuelle relation entre le cycle de vie et la pauvreté au Maroc.

3. Politiques économiques et pauvreté au Maroc

3.1. Le cadre théorique

Une politique économique est une action qui vise à corriger les distorsions créées par les mécanismes des marchés. Elle peut aussi chercher à se substituer à ceux-ci ou à les remplacer en cas d'absence. Une politique économique peut avoir comme objectif d'agir sur une grandeur macro-économique, une composante sectorielle ou encore microéconomique. Elle peut influencer, directement ou indirectement, comme objectif ou pas, le bien-être d'un ou de plusieurs agents économiques. Elle peut donc avoir des effets désirés tout comme d'autres moins désirés ou pas du tout souhaités en particulier sur les ménages pauvres ou vulnérables.

Les politiques macroéconomiques désignent donc plusieurs actions gouvernementales prises une à une, en combinaison ou encore simultanément pour influencer certains mécanismes économiques globaux ou encore pour agir sur un ou plusieurs agrégats macroéconomiques.

Selon les circonstances, certaines de ces politiques se révèlent très efficaces sur le plan strictement économique. En toute évidence, elles ont aussi des effets négatifs, au moins à court terme et en période de transition, sur les niveaux de la pauvreté.

Pour pouvoir mesurer et juger ces effets (positifs ou négatifs) sur la pauvreté, celle-ci doit être mesurée d'une façon plus ou moins usuelle. Les mesures de pauvreté généralement calculées sont de deux types. Celles basées sur une mesure monétaire, comme celles utilisées dans un paragraphe précédent, et celles basées sur les niveaux de satisfaction de certains besoins de base de la population. Les diverses politiques de lutte contre la pauvreté sont censées modifier directement et vers l'allègement, les niveaux de l'une au moins de ces mesures alors que les politiques macroéconomiques peuvent, quant à elles, les modifier soit directement soit indirectement et dans n'importe quel sens.

Dans le cas le moins difficile à suivre, et qui utilise une mesure monétaire pour approcher la pauvreté, ces indices changent si la moyenne de la variable retenue (revenu ou dépense de consommation) change (croît ou décroît) ou encore lorsque la distribution ou la répartition de cette même variable se modifie, ou encore dans les deux cas (la moyenne et la répartition changent). Les politiques macroéconomiques affectent directement ces deux aspects.

Cependant, la façon dont laquelle ces politiques affectent les niveaux du revenu ou de la dépense (ou leurs taux de croissance) ou encore la répartition de ces variables dans la population n'est pas unique. Elle dépend largement des circonstances et des caractéristiques de chaque pays (institutions, ressources naturelles et humaines, niveau de développement, structure de l'économie, caractéristiques démographiques, ..., etc.). Il en découle que les effets et l'efficacité des politiques macroéconomiques, susceptibles de réduire la pauvreté, dépendent aussi de plusieurs facteurs relatifs au pays sous l'étude. Un même instrument de politique macroéconomique peut produire différents effets sur les niveaux des variables utilisées pour mesurer la pauvreté et sur la distribution de celles-ci dans la population. L'effet sur la pauvreté d'une politique macroéconomique particulière n'est donc pas systématique et peut ne pas être le même d'un pays à l'autre.

Par ailleurs, la majorité des pays en développement dont le Maroc, se sont trouvés presque tous face au même package de politiques macroéconomiques, dit Programme d'ajustement structurel (PAS). Plusieurs de ces pays n'avaient pas le choix de sélectionner celles qui sont optimales, dans le sens de la réduction de la pauvreté dans leur pays. En effet les considérations financières classiques, qui recherchent les équilibres macroéconomiques internes et externes, ressortent presque toujours dominantes. Les politiques qui en résultent, et qui sont adoptées par tous les pays en développement comme le Maroc à partir des années 80,

peuvent aggraver la pauvreté dans certains de ces pays. On peut par exemple penser aux politiques de réduction des dépenses publiques (taille de l'administration et gel des salaires), suppression ou diminution des subventions des produits alimentaires, libéralisation du commerce extérieur, suppression du contrôle des prix de certains produits, etc.

Les liens qui existent entre ces politiques et les niveaux de la pauvreté, lorsque celles-ci sont mises en place, sont assez complexes. Ils se manifestent à différents niveaux (macroéconomiques, sectoriels et microéconomiques, ...) et à différents termes (court, moyen et long). Les effets négatifs probables sur les populations vulnérables de ces mesures devraient impliquer des politiques d'accompagnement bien étudiées.

Lorsque d'autres approches sont utilisées pour rendre compte du niveau de la pauvreté (satisfaction des besoins de base par exemple), certaines politiques macroéconomiques se trouvent interpellées beaucoup plus que d'autres. Il s'agit principalement de celles des dépenses publiques dans certains secteurs et de leur niveau de ciblage. Elles sont en général différentes de celles qui cherchent à appuyer directement la croissance économique ou la relance conjoncturelle de l'activité économique de court terme. Ces politiques et ces dépenses ont un effet certain et direct sur le bien être des ménages. Pour mesurer leurs effets, il faut aller bien au delà des effets macroéconomiques directs des politiques économiques classiques, et considérer de nouvelles dimensions d'analyses, en particulier l'accès des populations à certains services publics.

3.2. Ajustement, politiques de stabilisation et pauvreté

Il est communément admis que les politiques d'ajustement et de stabilisation qui cherchent en particulier à assurer les équilibres internes et externes de l'économie, comme celles contenues dans les différents PAS subis par différents pays en développement dont le Maroc, aggravent les niveaux de la pauvreté. Cependant, et d'après plusieurs expériences, il n'est pas toujours évident que toutes les politiques contenues dans ces programmes soient néfastes pour les pauvres.

Au niveau analytique de cette question, des problèmes méthodologiques standards de comparaison en sciences économiques, de type « avec » et « sans » ces politiques, se posent. Ceci laisse croire qu'effectivement celles-ci sont totalement négatives. En fait, lorsque ces politiques sont bien choisies et appliquées avec modération, elles peuvent améliorer les équilibres économiques sans trop détériorer le bien être des pauvres, voire même l'améliorer à moyen terme. À l'inverse, appliquées avec rigueur et sans discernement, elles aggravent la pauvreté. Il y a donc une marge d'action que les décideurs peuvent et doivent exploiter pour essayer de chercher simultanément des objectifs de stabilisation économique, d'ajustement et peut-être de réduction de la pauvreté.

3.3. Dépenses publiques et pauvreté

Les dépenses publiques bien ciblées, en particulier en matière d'investissements, sont un instrument puissant pour dynamiser l'activité économique et réduire, soit directement soit indirectement, les niveaux de la pauvreté. Elles sont en effet très efficaces à court terme en tant que composantes de la demande finale et en terme de distribution de salaires et de revenus. Elles le sont aussi à long terme lorsque les investissements réalisés sont générateurs de croissance. La ventilation sectorielle et spatiale de ces dépenses peut en effet influencer largement la distribution des revenus et/ou des dépenses des ménages. La programmation et la localisation des infrastructures et des activités, qui bénéficient aux investissements et aux entreprises

privés mais aussi aux pauvres est un exemple éloquent dans le sens de la réduction de la pauvreté. Il y a là une sorte de complémentarité entre les dépenses publiques en investissement et l'investissement privé, un effet inverse à l'effet d'éviction classique.

Par contre, la réduction des subventions publiques de diverses natures, celles qui bénéficiaient aux pauvres en particulier, qui ne s'accompagnent d'aucun programme de substitution ou encore la baisse des dépenses publiques en matière de santé et d'éducation, augmenteraient la pauvreté à court et/ou à long termes. Par ailleurs, et dans certains cas, qui dépendent en particulier des modes de financement des dépenses et des déficits publics, celles-ci peuvent provoquer des effets d'éviction en réduisant les investissements privés. Leur efficacité en matière d'emploi et en matière de lutte contre la pauvreté peut nettement être remise en cause.

Un autre point important en la matière est relatif à la concentration des dépenses publiques en matière d'infrastructure et ses conséquences. Il est assez facile de justifier et même de défendre la localisation de ces infrastructures dans des zones assez riches et qui ont déjà un potentiel économique important. En effet, ce sont ces zones qui sont les plus attractives pour les investisseurs nationaux et internationaux. Cependant, en matière de lutte contre la pauvreté, cette concentration aggrave à la fois la pauvreté dans plusieurs autres régions du pays (à travers l'exode) et l'inégalité entre les régions. Celles qui sont à la base les moins nanties et qui renferment le plus de pauvres se trouvent encore une fois marginalisées. C'est exactement l'exemple du Maroc depuis l'indépendance.

3.4. Prix des produits alimentaires et régulation des marchés

Les niveaux, l'évolution des prix des produits alimentaires de base et le fonctionnement de leurs marchés sont déterminants en matière de pauvreté. L'augmentation des prix de ces biens pour des ménages demandeurs nets, suite à la libéralisation du fonctionnement d'un ou de plusieurs marchés, à la suppression d'une subvention ou encore suite à la mise en place ou à l'augmentation d'une taxe à la consommation implique tout naturellement une aggravation de la pauvreté.

Cependant, les augmentations des prix de certains produits agricoles, qui sont dans ce cas des améliorations des termes de l'échange de ces produits pour les ménages ruraux offreurs nets, peuvent avoir des effets positifs en matière de réduction de la pauvreté.

À cause de ces effets parfois opposés, la résultante en matière d'incidence de la pauvreté des variations des prix des produits alimentaires est parfois assez complexe à prédire. Elle dépend en effet de la structure de l'économie en matière de production et d'importation de ces produits, de la répartition des terres et des facteurs de production entre les ménages, des types de productions et de consommations des ménages pauvres et de leurs demandes en produits alimentaires... En matière de politiques macroéconomiques, les choix entre celles qui couvrent certaines catégories de ménages (en occurrence les pauvres), à travers différentes subventions ou encore à travers des prix artificiellement réduits, réduisent la pauvreté à court terme. Elles peuvent par contre compromettre l'efficacité économique de plusieurs secteurs, réduire la croissance globale dans son ensemble, ce qui peut conduire à une aggravation de la pauvreté à long terme. En terme de décision, pour essayer d'améliorer l'efficacité de ces mécanismes de subvention et pour éviter en même temps de telles situations, il est parfois préférable de libéraliser et de ne pas soutenir les prix des biens en question (ce qui évite alors les problèmes de ciblage à ce niveau) et mettre en place des politiques et des mécanismes de compensation en matière de revenus pour les pauvres (programmes d'emploi ou de distributions de produits). Le design théorique de ces mécanismes est assez facile. Ils sont par contre très complexes à mettre en place dans la pratique.

3.5. Politiques anti-inflationnistes et stabilisation des prix

Bien que la relation soit assez complexe à établir entre l'évolution de l'inflation et celle de la pauvreté, à cause encore une fois des différentes connexions entre les phénomènes, il semble que les années à forte inflation voient progresser les indicateurs de pauvreté. Le cas du Maroc des années 80 en est un exemple. Ainsi, et comme corollaire immédiat de ce fait, la stabilité des prix permet de réduire la pauvreté, ou au moins de la maintenir à ses niveaux. En effet, dans un contexte inflationniste aiguë, il est en général difficile d'ajuster complètement ou indexer les salaires nominaux (ou tout autre revenu non salarial) aux variations des prix de façon à conserver le pouvoir d'achat des populations pauvres.

De ce fait, en matière de lutte contre la pauvreté, toutes les politiques macroéconomiques à caractère inflationniste (fiscale trop large ou dépensière avec de grands déficits publics, ou monétaire trop expansionniste et donc génératrice d'inflation) sont à éviter ou à utiliser avec beaucoup d'attention en essayant de trouver un certain équilibre en matière de relance économique (emploi et production) et niveau d'inflation.

3.6. Politiques du commerce extérieur et pauvreté

L'objet de plusieurs politiques macroéconomiques de lutte contre la pauvreté est d'assurer, au moins à moyen terme, une croissance économique génératrice d'emplois et de revenus. C'est l'objet explicite des réformes commerciales internes et de libéralisation des marchés, des ouvertures commerciales et de l'insertion dans l'économie mondiale, des différentes dévaluations, des politiques d'incitations des capitaux étrangers, ..., etc. Les principaux mécanismes de transmission des effets de ces politiques vers le bien être des ménages (dont les pauvres) sont multiples. Ils passent au moins par deux marchés; celui du travail (emplois, salaires et revenus), et celui des biens et services (prix des produits intermédiaires et finaux, productions, consommations et bien-être).

Pendant les quelques dernières années, au Maroc comme ailleurs, les réformes dans la gestion du commerce extérieur font partie intégrante du package des politiques macroéconomiques génératrices de croissance. L'effet de ces mêmes politiques, y compris la gestion du taux de change, sur l'incidence de la pauvreté reste par contre très discutable et il ne semble pas y avoir de consensus dans ce sens. Les effets de court terme sont parfois inverses (négatifs pour les pauvres ?!) de ceux de long terme (positifs pour les pauvres ?!). Les périodes de transition, suite à la mise en place de telles politiques, sont assez délicates et doivent être convenablement gérées par des politiques macroéconomiques spécifiques pour alléger les effets négatifs de court terme et accélérer l'arrivée des effets positifs de moyen et long termes.

Ce sont en fait, les objectifs des programmes dits de mise à niveau adoptés dans plusieurs économies en développement dont le Maroc, suite aux entrées en vigueur des différents accords d'association et des libéralisations commerciales significatives.

Dans le même sens, la gestion du taux de change, qui est souvent utilisée comme outil d'ajustement, de relance des exportations et de réduction des importations, a aussi des effets sur les populations pauvres. Ainsi, et en principe, si une dévaluation arrive à maintenir ou à augmenter le revenu des petits producteurs (paysans et artisans) ou même des grandes entreprises, grandes utilisatrices de main d'œuvre, elle contribuera à réduire la pauvreté. Une surévaluation de la monnaie nationale produirait en toute évidence les effets inverses et aggraverait la pauvreté. En effet, elle encouragerait les activités de production intensives en capital généralement importé, réduirait les exportations et conduirait à moyen et long termes à une stagnation économique qui serait dommageable à une politique de lutte contre la pauvreté.

Ici aussi, il semble qu'une analyse plus profonde fait défaut pour le cas du Maroc. Elle est la seule capable

d'apporter des éclaircissements sur les effets attendus des réformes commerciales et de l'intégration du Maroc à l'économie mondiale sur les niveaux de la pauvreté. En principe, une libéralisation commerciale peut réduire la pauvreté si le pays arrive à exploiter ses avantages comparatifs au niveau de l'emploi et de la position stratégique, si ses secteurs exportateurs augmentent leurs activités de façon substantielle, si les pauvres y sont employés, si le taux de salaire n'est pas réduit, si les secteurs non compétitifs se mettent à niveau ou se convertissent sans perdre trop de leurs employés. Ces conditions ne sont évidemment pas toutes faciles à réaliser pour le cas du Maroc.

3.7. Gestion du marché du travail, emploi et pauvreté

Les anticipations optimistes sur l'amélioration du bien être des ménages et sur la réduction probable de la pauvreté, suite à une ouverture commerciale, trouvent le gros de leur fondement dans le fait que ces politiques contribuent à la mise en place de nouvelles réallocations des ressources en faveur des secteurs exportateurs, généralement intensifs en main d'œuvre dans les pays en développement. C'est en fait, à peine déguisée, la théorie classique des avantages comparatifs associée, dans sa version dynamique, à des délocalisations d'industries et à des apports en investissements directs étrangers à la recherche de coûts réduits.

Cependant, et selon les expériences de plusieurs pays en développement, pour diverses raisons, ces anticipations théoriques ne se réalisent pas toutes comme attendu. L'élasticité de l'emploi global par rapport à l'output global reste très faible et la création attendue d'emplois n'est pas toujours au rendez vous. L'interférence entre les effets de ces politiques avec ceux d'autres inverses conduites simultanément, et qui visent en particulier la réforme du secteur public et ses emplois, en plus de la contraction des autres secteurs privés non compétitifs, fait que la résultante est très mitigée sinon franchement négative. L'absence quasi totale de systèmes officiels d'assurance chômage et de toutes autres formes de protection sociale, fait que la pauvreté augmente à court terme. À long terme, et après toutes les corrections des effectifs dans le secteur public et dans les secteurs privés qui se contractent, une efficacité globale de l'économie pourrait être enregistrée et la pauvreté pourrait baisser.

Ce sont principalement ces facteurs qui déterminent et conditionnent le plus le fonctionnement du marché du travail au Maroc, comme dans d'autres pays en développement et qui ont des implications en matière d'évolution à court et à long termes de la pauvreté suite à l'intégration de ces pays dans la globalisation en cours.

3.8. Le contexte marocain

Suite à la détérioration accentuée des équilibres internes et externes de l'économie marocaine et avec l'aide des institutions financières internationales, le Maroc a entrepris dès le début des années quatre vingt un vaste programme de stabilisation et d'ajustement de son économie.

En effet, au début des années 80 et pour diverses raisons, le Maroc s'est retrouvé face à une situation économique et financière difficile et complexe. Entre 1981 et 1983 le taux de croissance du PIB n'a pas dépassé les 2 % en termes constants alors que l'inflation a enregistré des taux de presque 10 %. Le déficit budgétaire a atteint un taux de 12 % du PIB alors que le solde du compte courant de la balance des paiements a enregistré un déficit de plus de 10 % conduisant à une réduction des réserves de change qui ne couvraient que moins d'un mois d'importation. La dette externe du pays a aussi atteint des sommets et son

service à lui seul absorbait plus de 40 % des recettes des exportations. Dans ces conditions, la gestion de l'économie nationale a été impossible et un plan de sauvetage est devenu nécessaire.

Le plan d'ajustement structurel mis en place comportait des volets à caractère financier et d'autres basés sur des réformes économiques qui permettent le retour à des équilibres internes et externes soutenables. Globalement, il s'agissait de libéraliser les échanges des biens et services et d'accroître la part du secteur privé en accordant une importance au comportement individuel des agents économiques. Les mots d'ordre de ce programme ont été : assainir, stabiliser et libéraliser l'économie à côté d'une plus large ouverture pour intégrer l'économie nationale dans le marché mondial.

Si ce programme a globalement réussi dans sa dimension économique, en rétablissant les équilibres fondamentaux, il a conduit à des résultats plutôt mitigés sur le plan social. Son impact sur la pauvreté, ses niveaux et sa sévérité mérite d'être étudié.

3.9. Ajustement et stabilisation de l'économie marocaine

Les réformes entreprises concernent plusieurs secteurs. En effet, en plus des réformes d'ordre financier et budgétaire, l'économie marocaine s'est largement ouverte sur l'extérieur à travers son commerce. Une libéralisation des prix de plusieurs biens, visant une augmentation du rôle des marchés et de l'activité économique intérieure en général, a été adoptée. Au niveau de la politique monétaire et de change, plusieurs réformes ont été entreprises et d'autres sont en cours. Elles visent toutes à terme, une convertibilité totale et complète du Dirham et une libre circulation des capitaux. Sur le plan fiscal une large réforme a été engagée. La politique fiscale a été en effet considérée à la fois comme le moyen privilégié pour stimuler l'activité économique mais aussi comme l'outil de rétablissement des équilibres macro-économiques. Sur ce plan, la réforme a été menée sur trois fronts. Ainsi, une nouvelle imposition des activités de production a été mise en place par l'instauration d'une taxe à la valeur ajoutée (TVA) en 1986. Cette taxe remplaça l'ancienne taxe sur les produits et services. Par ailleurs, un impôt sur les bénéfices des sociétés (IS) remplaça l'impôt sur les bénéfices professionnels et il y a eu enfin la création d'un impôt général sur le revenu (IGR).

Bien que les résultats de toutes les réformes entreprises ne peuvent être correctement perçus qu'à moyen et long terme, il semble que selon plusieurs indicateurs, l'économie marocaine a réussi son ajustement interne et externe. Ces résultats ont été réalisés malgré la conjoncture internationale pas très favorable (chute de la demande et des prix du phosphate par exemple), et le cycle de sécheresse quasi permanent qu'a connu le pays durant les deux dernières décennies du siècle dernier. Cette réussite relative a redonné confiance aux investisseurs étrangers qui ont significativement augmenté leur contribution à l'effort d'investissement global dans le pays.

Le train de mesures contenues dans le programme d'ajustement structurel, et que le Maroc a administré pour une décennie et qui a continué même après, a clairement permis la correction et le rétablissement des principaux équilibres financiers. En effet, le déficit budgétaire a été ramené à des niveaux maîtrisables par rapport au PIB. Cette maîtrise du déficit est essentiellement due à la réduction des dépenses de l'État qui n'ont cessé de diminuer (en % du PIB) durant plusieurs années en réalisant même un solde primaire positif à partir de 1987. Au niveau du compte courant de la balance des paiements, son solde (en % du PIB) a été aussi largement maîtrisé et ramené de plus de 12 % en 1982 à quelque 8 % en 1985 à moins de 2 % en 1992 où il s'est stabilisé pendant plusieurs années. Les réserves de change sont passées à plus de 12 mois d'importations fin 2003. D'un autre côté, et grâce à une politique monétaire rigoureuse, les taux d'inflation enregistrés ces dernières années ne dépassent presque jamais les 5 %.

À priori, l'ensemble des politiques économiques initiées par le programme d'ajustement structurel et pour-

suivies depuis, devrait conduire, toutes choses égales par ailleurs, à un appauvrissement de la population. En effet avec la suppression des subventions et la libéralisation des prix de certains biens et en l'absence de contrôle de ces mêmes prix, le pouvoir d'achat de la population devrait en souffrir. La mise en place d'un nouveau système fiscal, un contrôle aigu des déficits publics et une politique monétaire rigoureuse qui vise à juguler l'inflation ne peuvent qu'augmenter le chômage et la pauvreté entre les citoyens. Cependant, et a posteriori, en regardant les chiffres relatifs aux mesures de la pauvreté en 1990-91, il semble que globalement les conséquences sur le niveau de vie des ménages n'ont pas été aussi graves qu'on pourrait s'y attendre, du moins pas à court terme. À moyen terme, les résultats de l'ENNVM de 1998-99 ont cependant montré une nette aggravation de la pauvreté monétaire.

Toujours en matière de relations entre les politiques économiques et l'évolution de la pauvreté, au cours de la première phase de l'ajustement (1983-1986), lorsque le gouvernement a mis en place une politique de compression des importations et de l'absorption, les conditions de vie de la population se seraient nettement détériorées. En effet, en plus des effets directs, et avec la baisse des dépenses d'équipement, les couches les plus défavorisées, qui ont tant attendu l'amélioration de leurs conditions de vie, ont vu ajournés à plus long terme leurs accès à l'eau potable, à l'électricité, aux routes, aux soins de santé et à une scolarisation de qualité.

Cependant, en plus des chiffres relatifs à l'évolution de la pauvreté monétaire, les résultats des différentes enquêtes montrent une amélioration globale dans l'accessibilité à plusieurs de ces services de base (alimentation, habitat, santé et enseignement). Le PAS et les politiques budgétaires associées, malgré la lutte aux déficits qu'ils impliquaient, ont semble-t-il globalement réussi à ne pas trop réduire les dépenses consacrées à ces secteurs pour ne pas rendre encore plus précaire la situation des classes défavorisées. Ainsi, et à titre d'exemple, depuis la mise en application du PAS en 1983, le secteur de l'enseignement a toujours bénéficié d'une bonne part des postes budgétaires créés et les effectifs de l'éducation nationale sont passés de 164 790 en 1981 à 268 149 en 1995. Plusieurs prestations à caractère social ont été aussi maintenues malgré la lourdeur de la charge à cause des effectifs croissants. Il s'agit des programmes des cantines scolaires, des bourses d'études secondaires, des bourses de l'enseignement supérieur, des résidences et des restaurants universitaires qui ont été révisés par la suite.

Mais, et à partir d'un autre angle de vue, les secteurs sociaux au Maroc sont malheureusement restés loin en dessous des attentes, même comparativement à des pays qui ont des niveaux de développement comparables. Il s'agit justement des secteurs de l'éducation, de la santé, de l'habitat et de l'accès à d'autres équipements. Cette situation, déjà pas très réjouissante à la base, s'est trouvée aggravée suite aux réductions des dépenses imposées dans le PAS. Les dépenses sociales par habitant ont, en effet, baissé en termes réels de plus de 23 % entre 1982 et 1990.

La réduction du déficit public, recommandée par le PAS, passait par une réduction des dépenses, une augmentation des recettes ou par les deux à la fois. Or il est incontestable que des dépenses publiques bien ciblées constituent un des instruments les plus puissants pour amortir, alléger et réduire la pauvreté et ses effets. Au Maroc, en plus d'un essai de restructuration fiscale pour augmenter le niveau des recettes, les dépenses ont largement diminué passant de 34 % à 26 % du PIB entre 1982 et 1991 respectivement. Par contre, et pour la période entre 1990 et 1995, et selon la classification fonctionnelle du Budget Général de l'État, les dépenses publiques dites sociales ont connu une augmentation nominale de plus de 40 % et ont représenté plus de 38 % du budget hors service de la dette et des dépenses imprévues.

Malgré tous les efforts du Gouvernement pour éviter de toucher à leurs niveaux, les dépenses en matière d'éducation et de santé ont baissé de 6.5 % à 5.3 % et de 1.1 % à 0.9 % du PIB respectivement entre 1982 et 1991.

Sur un autre plan, il est connu que les petits salariés représentent une part importante des populations pauvres. Ce fait met en évidence l'importance d'une politique salariale dans la lutte contre la pauvreté. Au

Maroc, la politique retenue par les autorités publiques en la matière a toujours soutenu un accroissement de la valeur nominale du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) et celle du Salaire Minimum Agricole Garanti (SMAG). Cette politique a relativement protégé certaines couches défavorisées (celles qui travaillent et qui touchent effectivement ces salaires) d'une érosion plus accentuée de leur pouvoir d'achat, malgré l'inflation qui a un impact négatif, mais limité, sur les conditions de vie des pauvres. Les ajustements de ces salaires n'ont certainement pas toujours compensé les bénéficiaires pour la perte de leur pouvoir d'achat. Ils ont tout de même protégé, dans une certaine mesure, cette catégorie de la population contre plus de pauvreté.

3.10. Facteurs exogènes et pauvreté

Parmi les facteurs qui déterminent de façon cruciale l'évolution et les performances de l'économie marocaine, et qui ont, à ne pas en douter, un effet direct sur la pauvreté, on retrouve naturellement les niveaux des campagnes agricoles. Or celles-ci fluctuent énormément avec une tendance générale plutôt défavorable. Comme tout le monde le sait, au Maroc « *quand l'agriculture va tout va* » mais l'inverse est aussi vrai. Les résultats des campagnes agricoles se traduisent par des effets sur l'emploi, sur les productions, sur les revenus, sur les consommations et donc sur les niveaux de la pauvreté. Cette donnée, typiquement exogène, et qui devient malheureusement de plus en plus structurelle, complique la gestion, a priori simple, des ménages ruraux pauvres en particulier et donne naissance à des difficultés additionnelles majeures pour toute cette population qui n'a que très peu de marge de manœuvre et qui absorbe donc mal les effets des chocs externes.

Bien qu'aucune analyse sérieuse ne soit disponible en la matière, il est très probable qu'un autre facteur plus ou moins exogène a aussi une assez grande influence sur l'évolution de la pauvreté au Maroc. Il s'agit du flux des transferts des travailleurs marocains à l'étranger. Ces envois de fonds ont en effet contribué, depuis plus de trois décennies et de manière significative, à alléger le fardeau de la pauvreté pour plusieurs ménages marocains. Une estimation faite à partir des données de l'ENNVM 90-91 par exemple, montre que 500 000 personnes environ ont bénéficié de ces transferts en provenance de l'étranger. Sans ces derniers, et selon une analyse comptable et de très court terme, il ressort que quelque 180 000 personnes se retrouveraient au-dessous du seuil de pauvreté et donc dans la catégorie des pauvres. Ce chiffre représente environ 5 % de la population pauvre estimée en 1991.

Conscients de ce fait, mais aussi des autres intérêts de ce flux de devises, les pouvoirs publics ont toujours mis en place un ensemble de politiques macro-économiques incitatives. Celles-ci ont été à caractère monétaire (surtout de taux de change) et d'autres qui cherchent à encourager le rapatriement des fonds et des épargnes de nos concitoyens et ont essayé de rendre attrayant, avec plus ou moins de succès, l'investissement au pays.

4. Croissance économique et pauvreté au Maroc : quel lien ?

4.1. Le cadre théorique

Jusqu'à une date récente, pour réduire la pauvreté, les décideurs marocains et d'autres de pays en développement misaient beaucoup, peut-être même trop, sur la croissance économique. Par la suite, et pendant les quelques dernières années, tout le monde s'est rendu compte que pour plusieurs raisons, celle-ci ne suffisait pas pour réduire la pauvreté. Un dilemme s'est même posé face aux décideurs de certains pays : rechercher une efficacité économique et une allocation optimale des ressources qui conduiraient à un taux de croissance élevé, malgré l'éventuelle aggravation de la pauvreté qui pourrait en découler ou, à l'inverse, sacrifier, au moins en partie, ces mêmes critères d'efficacité économique et éviter une plus grande dégradation de l'équité au niveau de la distribution du revenu et ne pas accentuer la pauvreté ?

Dans le contexte du débat qui a accompagné ces options, en particulier pour soutenir ou s'opposer à des programmes à caractère social, plusieurs questions importantes se sont posées : la croissance économique dans les pays en développement se traduit-elle effectivement par une distribution des revenus plus inégale et par plus de pauvreté ? La croissance économique est-elle plus lente lorsque l'inégalité et la pauvreté sont plus grandes ? L'inégalité et la pauvreté baissent-elles à partir d'un certain niveau de revenu par habitant ? ... etc.

En parallèle, il y a déjà quelques années maintenant, plusieurs économistes remarquaient que « *la croissance économique ne suffit pas* » pour réduire la pauvreté dans les différents pays. La problématique de la croissance économique se trouvait alors associée au problème de la répartition du revenu dans la lutte contre la pauvreté. Un consensus de plus en plus large commençait alors à se manifester. Selon celui-ci la croissance économique doit s'accompagner d'une répartition plus équitable des revenus afin de satisfaire les besoins les plus élémentaires des populations vivant dans une pauvreté absolue et qui sont longtemps restées à l'écart. Les taux moyens de croissance obtenus dans plusieurs pays en développement ne pouvaient en aucun cas dissimuler l'accroissement de la pauvreté. Certains pays, tenants inconditionnels d'une croissance rapide, affichent aujourd'hui la réduction de la pauvreté comme un objectif primordial et l'intègrent explicitement dans leurs programmes de développement et de politiques économiques.

Dans le même sens, l'évidence empirique montre que les pays en développement, qui ont réalisé de bons résultats en matière de lutte contre la pauvreté, ont des taux de croissance économique positifs mais modérés. À ce niveau, il faut noter qu'un taux de croissance même élevé du produit intérieur brut par tête, peut ne pas garantir une réduction de la pauvreté. En effet, un tel taux à lui seul ne peut en aucun cas assurer une baisse significative de la pauvreté. La croissance économique peut ne bénéficier qu'aux individus non pauvres de la population, ceux qui vivent des activités des secteurs secondaires ou tertiaires et vivant en milieu urbain par exemple et pas du tout aux populations rurales. Elle peut ainsi être accompagnée d'une aggravation des inégalités.

L'idée économique et statistique de base qui motive aussi les intuitions sur cette problématique, c'est qu'il est naturel de penser que toute croissance économique, qui se traduit d'abord par une augmentation du revenu disponible moyen ou de la dépense moyenne n'est pas seulement un déplacement vers la droite de la distribution de cette variable, c'est aussi un changement dans sa forme générale. Il est en effet clair que toute croissance, répartie de façon non uniforme modifierait la moyenne mais aussi la dispersion et le niveau de concentration de la distribution. En décomposant l'impact d'une telle croissance sur les mesures de la pauvreté, il peut s'avérer que l'effet des autres caractéristiques l'emporte sur celui de l'augmentation de la moyenne. Il n'y a donc, a priori, aucune justification à croire qu'une croissance (du revenu ou de la consom-

mation par tête par exemple) réduirait l'effectif des pauvres ou d'autres mesures de pauvreté. Ce constat devenu assez évident, a été approché et mis en évidence de différentes façons sur le plan théorique par Datt et Ravallion (1992) et Ravallion (1996), entre autres.

Dans cet ordre d'idées, et selon une étude de la Banque Mondiale (Deininger et Squire (1997)) conduite sur 91 pays, il ressortait que les périodes de croissance économique se sont accompagnées par des augmentations des inégalités et de pauvreté pour 43 cas et avec des diminutions de celles-ci pour 45 cas. Cette étude montre aussi que même lorsque l'inégalité s'accroît, son effet négatif sur le sous-groupe le plus pauvre de la population est généralement compensé par l'effet positif de la croissance globale.

Dans les faits, et pour plusieurs pays en développement, la croissance économique ne s'accompagne pas nécessairement d'une augmentation des revenus de plusieurs classes défavorisées de la population. Parfois même, elle s'enregistre avec une aggravation de la pauvreté. Ce phénomène peut apparaître lorsque par exemple, le taux de croissance de l'activité agricole, la principale source de revenu de la population rurale pauvre, est faible ou négatif en présence d'un taux de croissance global positif au niveau de toute l'économie. C'était particulièrement le cas du Maroc pour les années de sécheresse, qui se sont succédées sur le pays durant les années 80 et 90. Une telle situation aggrave en toute évidence les inégalités et exacerbe la pauvreté. Une analyse approfondie de telles situations montrerait, qu'au moins en partie, les politiques macroéconomiques en sont responsables (orientation sectorielle des dépenses publiques, incitations à l'investissement, systèmes de taxation et de subventions, ...).

Il faut aussi noter à ce niveau que le caractère et le type de la croissance qui peut être enregistrée, ainsi que la répartition de ses fruits dans la population, sont principalement déterminés par les répartitions initiales des capacités de production humaines et physiques. Les investissements en éducation et en santé améliorent les capacités des pauvres et assurent une plus grande croissance à court et à long termes des parts de leurs revenus.

Il en ressort donc que pour qu'une croissance économique réduise la pauvreté -au moins celle mesurée sous l'angle monétaire- elle doit impérativement se traduire par une augmentation du revenu des pauvres et, dans le meilleur des cas, sans aggravation des inégalités. Pour le décideur public, lorsque l'arbitrage entre les politiques macroéconomiques pertinentes qui visent une croissance économique de long terme, et celles beaucoup plus réductrices de la pauvreté à court terme est inévitable et que ce sont les premières qui sont retenues, des politiques et des mesures de protection des pauvres sont alors nécessaires. Il s'agit principalement de programmes sociaux bien ciblés (éducation, santé, aides aux groupes vulnérables, etc.), d'actions et d'interventions microéconomiques (opérations d'aides, de subventions, de micro crédits, etc.) au bénéfice de groupes particuliers comme les petits paysans, les jeunes à la recherche d'un premier emploi, les personnes âgées, ...

4.2. *Le cas du Maroc*

L'évolution récente du contexte macro-économique national et les effets des politiques économiques, poursuivies pendant et après le Programme d'ajustement structurel (1983-1991), ont très probablement eu des effets négatifs sur certaines strates de la population et continuent à en générer.

On reconnaît globalement que la stabilisation de l'économie en elle-même n'a pas conduit à une récession aussi grave qu'on pourrait s'y attendre. Morrisson (1991) affirmait dans ce sens que « *le Maroc est parvenu à réduire les principaux déséquilibres sans baisse de revenu par habitant ni aggravation de la pauvreté et en évitant les troubles sociaux majeurs* ». Ce résultat plutôt heureux dans certaines de ses dimensions a été favorisé par certains facteurs externes positifs. Les résultats en dents de scie que retracent les taux de crois-

sance du PIB, pour la période de l'ajustement, sont certes liés aux conditions climatiques mais aussi soutenues par une expansion des exportations. Si la croissance du PIB a été maintenue à des niveaux plus ou moins acceptables il en a été de même pour la consommation privée globale et pour l'investissement.

Les taux de croissance modérés que notre économie a enregistrés durant la période de l'ajustement et après n'ont cependant jamais été suffisants pour absorber les chômeurs et les nouveaux flux de main d'œuvre qui arrivent chaque année sur le marché du travail. Or, et sans lien de causalité évident, il a été remarqué à partir de toutes les enquêtes disponibles que l'incidence du chômage parmi les pauvres est plus importante tant en milieu urbain qu'en milieu rural. Par exemple, en 1990-91, le taux de chômage a été de 30 % pour les pauvres en milieu urbain et de 7 % en milieu rural alors que ce même taux n'a été que de 20,6 % et 5,6 % respectivement pour l'ensemble des deux milieux. De plus, en 1990-91 la probabilité d'être en chômage a été plus élevée chez les pauvres que chez le reste de la population.

Si aucune relation directe entre les politiques constituant le programme d'ajustement structurel et les niveaux de pauvreté ne peut être établie à ce niveau, il est cependant vraisemblable qu'une incidence indirecte de ce type peut être soutenue. En effet, toute aggravation du chômage, urbain ou rural, augmente le nombre de pauvres et de défavorisés. Dans son étude sur la pauvreté, la Banque Mondiale (1993) précise que « *le sous-emploi est la principale cause de la pauvreté* » au Maroc et que « *le chômage est étroitement lié à la pauvreté* ». Or il est démontré que le PAS et les autres politiques économiques en place se sont accompagnés d'une aggravation du taux de chômage et donc d'une aggravation de la pauvreté, en l'absence d'un système d'assurance chômage ou d'assurance sociale efficace. Les ménages dont des membres se trouvent en chômage, voient leur niveau de vie constamment à la baisse et certains parmi eux basculent carrément dans la pauvreté. L'évolution de ce phénomène pourrait s'expliquer, nous l'avons précisé, au moins en partie, par la mauvaise répartition des fruits de la croissance déjà insuffisante.

Pour se rapprocher encore plus de cette liaison entre la pauvreté et la croissance économique, nous analysons d'abord assez rapidement l'évolution des dépenses de consommation des ménages dans le temps (entre 1984-85, 1990-1991 et 1998-1999) et ceci pour les deux milieux de résidence (urbain et rural). Ces dépenses, il faut le rappeler, sont à la base du calcul des indices de la pauvreté monétaire. Le tableau 3 ci-dessous, rapporte l'évolution des dépenses annuelles moyennes par ménage et par personne entre trois des enquêtes disponibles ainsi que leurs taux de croissance, en dirhams constants.

Tableau 3 : Taux de croissance des dépenses annuelles moyennes par ménage et par personne (en dirhams constants de 1990)*

	Entre 1984/85 et 1990/91 Taux de croissance		Entre 1990/91 et 1998/99 Taux de croissance		Entre 1984/85 et 1998/99 Taux de croissance	
	global en %	moyen en %	global en %	moyen en %	global en %	moyen en %
DAMM						
Urbain	30,41	4,52	-18,14	-2,82	6,76	0,50
Rural	22,60	3,45	-9,04	-1,35	11,51	0,84
Ensemble	29,70	4,43	-11,77	-1,77	14,44	1,04
DAMP						
Urbain	35,42	5,18	-23,53	-3,76	3,56	0,27
Rural	26,51	4,00	-11,66	-1,76	11,75	0,86
Ensemble	35,04	5,13	-15,20	-2,33	14,52	1,05

Source : Calculés à partir des données de la Direction de la Statistique

* Les déflateurs utilisés sont ceux utilisés par cette dernière.

En analysant rapidement ces résultats, on remarque que la dépense annuelle moyenne par ménage et par tête, et qui a été croissante en terme nominal pendant les deux décennies et ce à tous les niveaux (urbain, rural et national), enregistre, en terme réel, certains taux de croissance négatifs. C'est précisément l'évolution entre 1990-91 et 1998-1999. Ce fait corrobore la détérioration des indicateurs de pauvreté entre ces deux dates. Entre 1984-85 et 1998-99, ces taux de croissance sont positifs, c'est-à-dire qu'il y a une croissance au niveau de l'indicateur usuellement utilisé pour approcher la pauvreté monétaire. Cependant, et comme nous l'avons illustré dans un paragraphe précédent, la pauvreté au Maroc n'a connu en tout et pour tout qu'un assez faible fléchissement entre les deux dates. La croissance enregistrée, mal orientée, n'a pas été suffisante pour contribuer à la baisse durable et significative des mesures de pauvreté.

Dans son rapport sur la pauvreté au Maroc, la Banque Mondiale (2000) souligne que la faiblesse de la croissance est responsable à 84 % de la hausse la pauvreté. Le reste est dû à la mauvaise distribution de celle-ci entre la population. L'utilisation de la technique de décomposition proposée par Datt et Ravallion (1992) confirme cette remarque.

Encadré 1 : Décomposition des variations des mesures de pauvreté de Datt et Ravallion (1992)

Cette méthode permet de déterminer quelle est la part des variations des mesures de pauvreté considérées qui s'explique par un effet de croissance et quelle est celle qui revient à des changements dans la distribution entre deux dates. De façon formelle, on considère des mesures de pauvreté notées $P_t = P(z/\bar{Y}_t, L_t)$ où z est un seuil de pauvreté, \bar{Y}_t l'espérance mathématique ou la moyenne de la variable d'observation Y et L_t sa courbe de Lorenz. On remarquera que z ne dépend pas de t ; c'est-à-dire qu'il y a un même seuil de pauvreté dans le temps. On remarquera aussi que la mesure de pauvreté P_t est homogène de degré 0 en z et \bar{Y}_t ; ce qui veut dire que si on multiplie par une même constante la variable d'intérêt Y , son espérance mathématique ou sa moyenne et le seuil de pauvreté sont aussi multipliés par la même constante et donc la mesure de pauvreté reste inchangée. C'est en particulier le cas des mesures de pauvreté dues à Foster, Greer, et Thorbecke (1984) (FGT) généralement utilisées, dont l'indice numérique ou le taux de pauvreté.

Ainsi, pour que la mesure de pauvreté P change, il faut que \bar{Y} change (avec L fixe), que L change (avec \bar{Y} fixe) ou que \bar{Y} et L changent simultanément. Un changement dans \bar{Y} capte les effets de croissance, alors qu'un changement dans L capte les effets de redistribution. De cette façon on peut définir et calculer un changement dans la mesure P entre deux dates t et $t+1$ pour une date de référence r comme suit :

$$P_{t+1} - P_t = G(t, t+1; r) + D(t, t+1; r) + R(t, t+1; r).$$

$G(t, t+1; r)$ représente la *composante croissance* de la décomposition alors que $D(t, t+1; r)$ représente sa *composante redistribution*. Le terme $R(t, t+1; r)$ est le *résidu* de la décomposition.

Chacune des deux composantes d'intérêt de cette décomposition peut être définie et exprimée à son tour comme suit :

$$D(t, t+1; r) \equiv P(z/\bar{Y}_{t+1}, L_{t+1}) - P(z/\bar{Y}_t, L_t)$$

$$G(t, t+1; r) \equiv P(z/\bar{Y}_{t+1}, L_t) - P(z/\bar{Y}_t, L_t)$$

Pratiquement, pour isoler l'effet de redistribution, on calcule la mesure de pauvreté P en $t+1$ et en t , tout en gardant constante la moyenne de la distribution, c'est à dire sans effet de croissance. Seules les caractéristiques de la courbe de Lorenz varient pour capter les effets de redistribution.

Inversement, pour isoler l'effet de croissance, on conserve invariables les caractéristiques de la courbe de Lorenz, mais on introduit l'effet de croissance par la modification de la moyenne de la variable d'intérêt.

Quant au résidu, il se déduit de la différence entre la somme de ces deux effets ainsi calculés et la variation effectivement observée sur la mesure P entre les deux dates t et $t+1$. Dans la pratique on retient pour date de référence r soit la date initiale t soit la date finale $t+1$. Ainsi, si $r = t$ on déduit :

$$D(t, t+1; t) \equiv P(z/\bar{Y}_{t+1}, L_{t+1}) - P(z/\bar{Y}_t, L_t)$$

$$G(t, t+1; t) \equiv P(z/\ddot{U}_{t+1}, L_t) - P(z/\ddot{U}_t, L_t)$$

et si $r = t+1$ on déduit :

$$D(t, t+1; t+1) \equiv P(z/\ddot{U}_{t+1}, L_{t+1}) - P(z/\ddot{U}_{t+1}, L_t)$$

$$G(t, t+1; t+1) \equiv P(z/\ddot{U}_{t+1}, L_{t+1}) - P(z/\ddot{U}_t, L_{t+1}).$$

On peut aussi déduire que

$$R(t, t+1; t) \equiv D(t, t+1; t+1) - D(t, t+1; t)$$

$$R(t, t+1; t) = G(t, t+1; t+1) - G(t, t+1; t).$$

Ceci permet de remarquer que le résidu de la décomposition ne s'annule que si $\ddot{U}_t = \ddot{U}_{t+1}$ ou encore que $L_t = L_{t+1}$, ce qui est très peu probable en pratique. On peut montrer ce fait en écrivant à nouveau, à partir des définitions $D(t, t+1; t+1)$, $D(t, t+1; t)$, $G(t, t+1; t+1)$ et $G(t, t+1; t)$ la valeur ci-dessus de $R(t, t+1; t)$. On peut aussi montrer que $R(t, t+1; t) = -R(t, t+1; t+1)$.

Une propriété intéressante de cette décomposition c'est qu'il est aussi possible de désagréger chacune des composantes pour des sous-périodes. C'est-à-dire qu'en utilisant la même date de référence pour l'ensemble des sous-périodes, on s'assurera qu'une sommation sur l'ensemble de ces dernières nous donnera l'effet total de la composante pour toute la période.

Pour appliquer cette décomposition pour le cas du Maroc, nous utilisons les données des deux ENNVN disponibles (ENNVN 1990-91 et 1998-99) et ce pour chacun des deux milieux séparément. En effet, au Maroc deux seuils de pauvreté distincts sont toujours spécifiés. Pour rendre comparables les données des deux enquêtes et appliquer cette approche, les déflateurs spécifiques par milieux de résidence utilisés par la Direction de la statistique marocaine (1,439 pour l'urbain et 1,245 pour le rural) sont retenus. Nous calculons d'abord les trois mesures usuelles de pauvreté de type FGT ($\alpha = 0, 1, 2$) et nous procédons ensuite et leurs décompositions.¹

Tableau 4 : Mesures de pauvreté de type FGT

	ENNVN 1990-91	ENNVN 1998-99	Variation globale	Taux global de variation en %
Milieu urbain				
P_0	0,0757	0,1200	0,0442	58,52
P_1	0,0147	0,0249	0,0101	69,39
P_2	0,0044	0,0079	0,0034	79,55
Milieu rural				
P_0	0,1800	0,2719	0,0919	51,06
P_1	0,0380	0,0668	0,0288	75,79
P_2	0,0115	0,02513	0,0136	118,52

Source : Nos calculs sur les données brutes des deux enquêtes. La variable utilisée est la dépense par tête.

On remarque que les résultats ici obtenus, pour les taux de pauvreté correspondent à ceux rapportés officiellement pour les deux enquêtes (voir tableau 1). Toutes les mesures de pauvreté calculées ont augmenté entre 1990-91 et 1998-99. Le tableau 5 donne, pour chacun des deux milieux, les résultats de la décomposition selon la méthode de Datt et Ravallion (1992) entre les deux enquêtes.

1. Les mesures de pauvreté les plus utilisées sont celles proposées par Foster, Greer, et Thorbecke (1984) (FGT). Elles sont habituellement notées P_α . Dans ces mesures, lorsque $\alpha = 0$ on obtient l'indicateur le plus connu qui est le taux de pauvreté qui est aussi dit l'indice numérique de pauvreté. Lorsque $\alpha = 1$ on obtient un indice de profondeur de la pauvreté. Enfin lorsque $\alpha = 2$ on obtient un indice de sévérité de la pauvreté. Dans ces mesures plus α (coefficient d'aversion à la pauvreté) est grand plus l'accent est mis sur les plus pauvres de la population.

Tableau 5 : Décomposition de l'évolution des mesures de pauvreté entre 1990-91 et 1998-99 selon la méthode de Datt et Ravallion selon le milieu de résidence

	Croissance G	Distribution D	Résidu R	Total
Milieu urbain				
ΔP_0	0,0574	-0,0260	0,0128	0,0442
ΔP_1	0,0211	-0,0067	-0,0043	0,0101
ΔP_2	0,0087	-0,0024	-0,0029	0,0034
Milieu rural				
ΔP_0	0,0714	0,0050	0,0155	0,0919
ΔP_1	0,0206	0,0075	0,0007	0,0288
ΔP_2	0,0080	0,0050	0,0006	0,0136

Source : Nos calculs sur les données brutes des deux enquêtes. La variable utilisée est la dépense par tête

Sur la base des résultats de cette décomposition, il ressort que la pauvreté s'est accentuée dans les deux milieux à cause de la faiblesse de la croissance ou plus exactement de la croissance négative en terme réel (composante commune) mais aussi à cause de l'augmentation de l'inégalité pour le milieu rural. Pour les deux milieux, et donc aussi pour le niveau national, la croissance négative a été le facteur le plus déterminant dans l'augmentation de la pauvreté au Maroc entre les deux enquêtes. En milieu rural ce manque de croissance s'est accompagné d'une aggravation de l'inégalité qui est responsable pour presque 30 % de l'augmentation de la pauvreté dans ce milieu. La variation de la pauvreté et son accentuation est nettement plus perceptible en utilisant les indicateurs P_1 et P_2 qui sont par définition plus sensibles à la situation des pauvres que P_0 .

Pour raffiner davantage l'analyse dans ce sens, c'est à dire pour mieux apprécier la contribution du manque de croissance sur la pauvreté, et sur la base des mêmes données, nous avons construit les courbes dites *d'incidence de la croissance (CIC)* en utilisant la méthode proposée par Ravallion et Chen (2003) (voir l'encadré 2).

Encadré 2 : Courbe d'incidence de la croissance de Ravallion et Chen (2003)

Dans cette approche on note par $F_t(y)$ la fonction de répartition de la dépense par tête Y dans la population. Elle donne, par définition, la proportion d'individus p dont la dépense par tête est inférieure à y . En inversant cette fonction de répartition au quantile p , et en utilisant les propriétés de la courbe de Lorenz on peut réécrire la dépense associée $y_t(p)$ comme suit :

$$y_t(p) = F_t^{-1}(p) = L'_t(p)\bar{U}_t \quad (y'_t(p) > 0),$$

où $L_t(p)$ est la valeur de la courbe de Lorenz au quantile p , $L'_t(p)$ sa pente en ce point, $0 \leq p \leq 1$, \bar{U}_t est la moyenne de la variable Y sur toute la population.

Comme on cherche à comparer les niveaux des dépenses $y(p)$ entre les deux dates $t-1$ et t , on peut définir le taux de croissance global $g_t(p)$ au quantile p de cette dépense comme suit :

$$g_t(p) = [y_t(p) / y_{t-1}(p)] - 1.$$

Sur l'intervalle $[0, 1]$, la fonction $g_t(p)$ définit ce que Ravallion et Chen (2003) appellent *courbe d'incidence de la croissance*. Il est alors facile de déduire des deux expressions ci-dessus que :

$$g_t(p) = \frac{L'_t(p)}{L'_{t-1}(p)} (\gamma_t + 1) - 1$$

où $\gamma^t = (\bar{U}_t / \bar{U}_{t-1}) - 1$ est le taux de croissance global de la dépense moyenne de la population entre $t-1$ et t .

Si la courbe de Lorenz L reste invariante entre $t-1$ et t (c'est-à-dire qu'il n'y a aucun changement au niveau de l'inégalité) alors $g_t(p) = \gamma_t$. Ceci veut dire que la fonction g_t est constante sur l'intervalle $[0, 1]$. Les dépenses de tous les quantiles évoluent au même taux de croissance γ_t . Par contre, si $g_t(p) > \gamma_t$ alors le rapport $y_t(p) / \bar{U}_t$ est croissant dans le temps, ce qui veut dire que la dépense du quantile p croît à un rythme plus élevé que le rythme de croissance de la dépense moyenne de toute la population. Si la courbe représentative de la fonction $g_t(p)$ est partout décroissante alors la croissance enregistrée est favorable aux pauvres et l'inégalité décroît entre $t-1$ et t . Si elle est partout croissante c'est évidemment l'inverse et l'inégalité augmente entre les deux dates. Si les valeurs de $g_t(p)$ sont toutes positives, c'est-à-dire pour toute valeur de p ($g_t(p) > 0$), il y a une dominance stochastique de premier ordre de la distribution de dépense Y en t par rapport à celle en $t-1$. L'inverse est vrai si toutes ces valeurs sont négatives ($g_t(p) < 0$) pour toute valeur de p . Moyennant des calculs arithmétiques usuels, les résultats que l'on peut déduire en termes de taux de croissance globaux peuvent être retrouvés en terme de taux annuels moyens.

Selon cette approche, pour dire qu'une croissance économique est favorable aux pauvres, il ne suffit pas de regarder le taux de croissance de la dépense moyenne ni même celui de la dépense moyenne des pauvres. Un examen de l'allure des courbes d'incidence de la croissance s'impose. C'est ce que nous proposons ici sur les données des deux ENNV 1990-91 et 1998-99 du Maroc pour les niveaux national, urbain et rural¹.

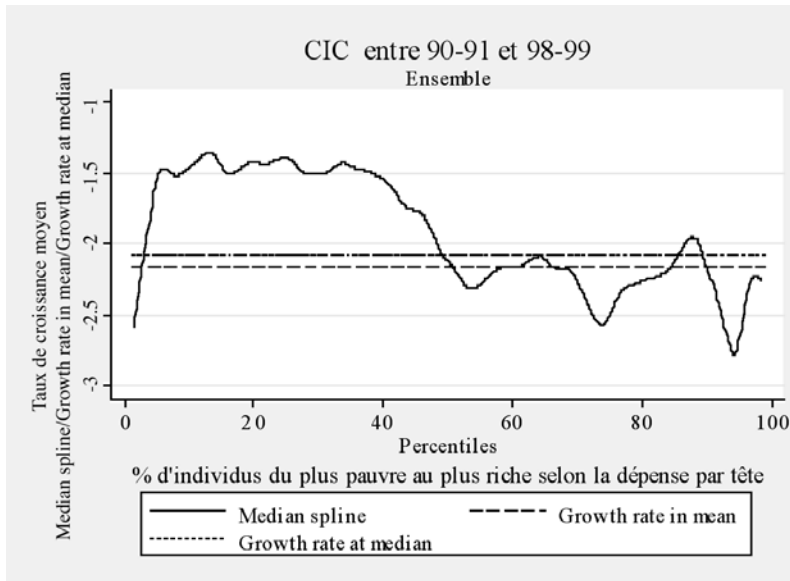
4.3. Niveau national

Sur les huit années qui séparent les deux enquêtes utilisées, et à partir des données brutes, il ressort que le taux de croissance moyen de la dépense moyenne par tête (γ_t de l'encadré 2) au niveau national est égal à -2,16 %. Pour la dépense médiane, ce taux est de -2,08 %. Toutes les valeurs de la fonction $g_t(p)$ sont négatives ($g_t(p) < 0$), il y a donc et sans équivoque plus de pauvreté en 98-99 qu'en 90-91.

La courbe d'incidence de la croissance (CIC) du niveau national n'est pas monotone. Les taux de croissance moyens les plus élevés ont été enregistrés pour des quantiles inférieurs à 40 %. Ainsi, et au niveau national on peut dire que la croissance négative en termes réels a été moins grave pour les plus pauvres en général. Les classes qui auraient le plus souffert de ce fait seraient celles entre les quantiles 40 % et 80 % en particulier. Celles qu'on appellerait les classes moyennes (!?).

1. Tous les calculs et graphiques sont produits à l'aide d'un programme que nous avons écrit sous le logiciel Stata et qui s'exécute directement sur les données des fichiers brutes des deux enquêtes.

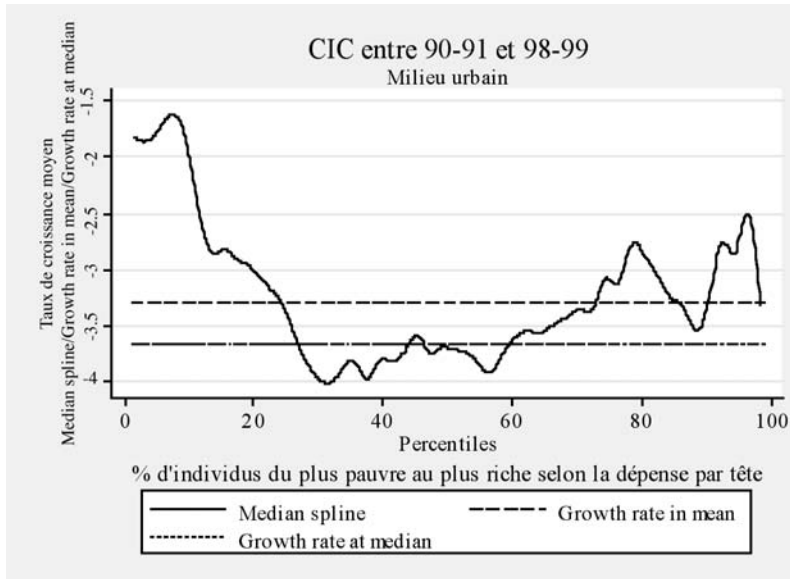
Graphique 1 : Courbe d'incidence de la croissance entre 1990-91 et 1998-99 (Niveau national)



4.4. Milieu urbain

Comme on peut s'y attendre, l'histoire rapportée au niveau national n'est pas du tout la même, lorsque l'analyse est conduite selon le milieu de résidence. En effet pour le milieu urbain, ce sont les pauvres qui ont enregistré les taux de croissance les plus élevés quoique négatifs. Les individus des quantiles supérieurs à 70 % s'en sortent aussi bien avec des taux négatifs mais supérieurs à ceux enregistrés par les quantiles de la classe moyenne.

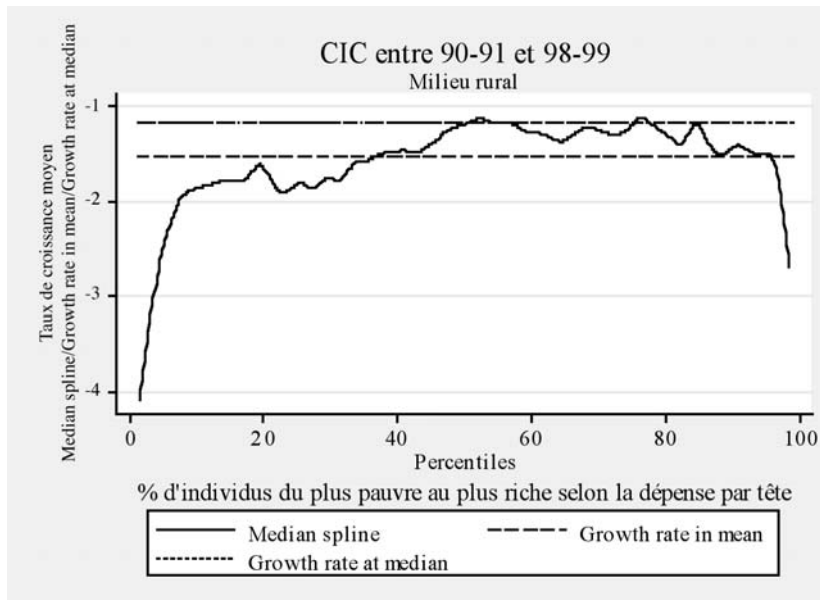
Graphique 2 : Courbe d'incidence de la croissance entre 1990-91 et 1998-99 (Niveau urbain)



4.5. Milieu rural

La CIC du milieu rural a une forme qui ne peut être inférée de celles des courbes du niveau national, du milieu urbain ou même des deux à la fois. En effet, son allure est presque l'inverse de celle du milieu urbain par exemple. Elle est en forme de U inversé et donc concave. Les plus pauvres et les plus riches du milieu rural sont ceux qui ont enregistré les taux les plus faibles. Les classes moyennes du milieu rural, contrairement à celles du milieu urbain, semblent s'en sortir relativement mieux, bien que les taux de croissance qu'elles ont enregistrés restent aussi négatifs.

Graphique 3 : Courbe d'incidence de la croissance entre 1990-91 et 1998-99 (Niveau national)



En conclusion, il ressort que les taux de croissance négatifs en termes réels, qui ont été enregistrés entre les deux enquêtes 90-91 et 98-99, ont constitué la variable la plus déterminante dans l'explication de l'évolution de la pauvreté au Maroc entre ces deux dates et ce pour les deux milieux (urbain et rural). Une analyse un peu plus profonde fait ressortir que les classes qui ont le plus subi ce phénomène sont les classes pauvres du milieu rural et les classes moyennes du milieu urbain. L'évolution négative de la répartition s'est plus manifestée en milieu rural qu'en milieu urbain entre les deux enquêtes. Des comparaisons similaires utilisant les données de l'enquête sur les dépenses et la consommation 2000-01 seraient aussi très intéressantes.

5. De l'inégalité et de son évolution au Maroc

5.1. Le cadre théorique

Bien que l'inégalité et la pauvreté soient des concepts distincts à tous les niveaux, ils ne restent pas moins liés dans presque toutes les analyses relatives au bien-être de la population. En effet, ces deux phénomènes sont généralement simultanément évoqués et étudiés sur une ou plusieurs variables d'intérêt observées sur une population.

L'inégalité rend compte des positions relatives des individus d'une population, alors que la pauvreté rapporte leurs positions absolues. De façon générale, les approches et les mesures de la pauvreté se concentrent sur la situation des individus qui se trouvent à « gauche » de la distribution ou encore en « bas

de l'échelle ». Les approches et les mesures de l'inégalité considèrent quant à elles la population dans son ensemble.

Pour situer théoriquement les préoccupations générales des débats autour de l'évolution de l'inégalité dans les pays en développement, surtout la relation de celle-ci avec la croissance et la pauvreté, il convient de dire que plusieurs questions importantes se posent. On se demande en effet d'abord, si la croissance économique dans un pays en développement se traduit-elle par une distribution de revenu plus ou moins inégale et par plus ou moins de pauvreté ? Les taux de croissance économique enregistrés sont-ils plus faibles ou plus élevés lorsque l'inégalité et la pauvreté sont plus grandes ? L'inégalité et la pauvreté baissent-elles à partir d'un certain niveau de revenu moyen ou de dépense moyenne par habitant ?

Une première base théorique de réponse à certaines de ces questions fût l'hypothèse bien connue de Kuznets (Prix Nobel d'économie en 1971). Selon celle-ci, à des niveaux de revenu par habitant faibles, l'inégalité entre les individus d'une population commence par augmenter et s'accroître à mesure que le revenu moyen par habitant augmente. Cette inégalité diminue par contre lorsque le niveau de développement, mesuré par le revenu par tête par exemple, atteint un seuil plus avancé. Cette description fait de la relation entre le niveau de revenu moyen par habitant et la mesure de l'inégalité dans la distribution des revenus une fonction croissante puis décroissante (une forme de *U* inversé). Cette forme s'explique à partir des conditions générales de croissance économique et de migration d'un milieu rural pauvre, à revenu moyen faible et à inégalité réduite dans un milieu urbain moins pauvre, à revenu moyen plus élevé et à inégalité plus grande.

Les niveaux de l'inégalité et de son évolution dans une population ou encore entre les sous-groupes sont naturellement importants. Les analyses sur l'inégalité et les indicateurs sur lesquels elles se basent, sont parfois et pour certaines circonstances, plus importants que ceux relatifs à la pauvreté. Certaines de ces mesures sont élémentaires et simples, d'autres sont par contre plus complexes. Elles peuvent se calculer sur différentes variables statistiques (généralement continues) comme le revenu, la dépense ou encore la consommation.

5.2. Le cas du Maroc : l'inégalité en matière de dépense

Là aussi, en l'absence de données statistiquement fiables sur la distribution du revenu au Maroc, ce sont les informations sur la même variable monétaire que celle utilisée pour calculer et rapporter les mesures de la pauvreté qui sont utilisées. Ce sont donc les données sur les dépenses de consommation des ménages qui sont exploitées pour se faire une idée sur les niveaux et sur l'évolution de l'inégalité au Maroc depuis l'indépendance.

Ainsi, il ressort par exemple que la part dans les dépenses de consommation des 10 % des ménages les plus pauvres de la population est passée de 3,3 % à 1,2 % entre 1960 et 1971 alors que celle des 10 % les plus riches est passée de 25 % à 37 % durant la même période. Ceci veut dire que durant la première décennie de l'indépendance, l'inégalité a fortement augmenté au Maroc. Plusieurs explications économiques, mais aussi extra économiques, peuvent être avancées pour expliquer une telle évolution pendant cette période.

En 1984-85, la part des dépenses des 10 % des ménages les plus riches s'élevait à plus de 30 % contre moins de 2 % pour les 10 % les plus pauvres. Autrement dit la part des 10 % les plus riches est plus de 15 fois celle des 10 % les plus pauvres. Pour la même enquête (1984-85) et pour les mêmes déciles, le rapport entre les dépenses moyennes a été de 7 environ. En effet, si la dépense moyenne annuelle entre les 10 % des ménages riches a été de 41711 DH, celle-ci n'a été que de 6081 DH entre les 10 % les plus pauvres.

Il faut remarquer aussi qu'entre 1970-71 et 1984-85 et selon ces résultats, l'inégalité a plutôt baissé. En effet la part des 10 % des ménages les plus pauvres est passée de 3,3 % à 1,2 % et à 1,9 % contre une évo-

lution de 25 % à 37 % et à 30 % pour les 10 % des ménages riches pour les années 1960, 1970-71 et 1984-85 respectivement. En guise d'explication rapide du fléchissement de l'inégalité entre 1970-71 et 1984-85 on peut avancer le semblant début de constitution ou de renforcement relatif d'une classe qu'on peut qualifier *de moyenne* durant les années 70 et au début des années 80. En effet, c'est pendant cette période que le fonctionnariat et le salariat se sont le plus développés donnant naissance au noyau de cette classe.

Lorsque l'analyse est faite selon le milieu de résidence, les mêmes constatations sont enregistrées mais les inégalités sont nettement plus prononcées en milieu urbain. Par contre, et ayant à l'esprit le fait qu'il s'agit bien d'une mesure de bien-être, il est frappant de relever que la dépense *moyenne* des 10 % des ménages les plus riches du milieu urbain du pays est presque 10 fois (9,75 fois) celle des 10 % des ménages les plus pauvres du milieu rural. On peut ainsi imaginer et se faire une idée sur la valeur de l'étendue de la distribution des dépenses ou encore sur le rapport entre les valeurs extrêmes de cette mesure du bien-être et rapprocher le tout aux différents concepts de solidarité dont on pourrait parler...

À partir des résultats de l'ENNVM 1998-99, et toujours sur la base des dépenses par ménage, il ressort aussi que les 10 % des ménages les plus aisés de la population se partagent 28,8 % de la masse totale des dépenses alors que les 10 % les plus pauvres ne détiennent que 2,6 % de cette masse. L'inégalité en matière de dépense ne semble donc pas se réduire avec le temps entre les ménages marocains. Pire encore, entre les deux enquêtes (1990-91 et 1998-99) les 20 % les plus riches de la population ont amélioré leur part relative dans la dépense totale (+ 1,5 points) au détriment des couches pauvres (- 1,7 points). Il est donc clair que la part de la consommation des pauvres de la population a été négativement affectée par les divers chocs et par les différentes politiques économiques entreprises. Les deux tableaux 6 et 7 illustrent ce fait.

**Tableau 6 : Évolution des parts de dépenses
pour les deux déciles de personnes D1 et D10 au Maroc (en %)**

	1960		1984-85		1990-91		1998-99		2000-01	
	D1	D10	D1	D10	D1	D10	D1	D10	D1	D10
Urbain	4	26	2,40	31,80	2,60	29,20	2,90	29,70	2,77	30,94
Rural	4	22	3,20	25,30	3,70	25,00	3,30	24,40	3,44	25,86
Ensemble	4	26	2,60	31,70	2,80	30,80	2,60	31,00	2,63	32,13

Source : Reconstitué à partir des données de la Direction de la Statistique.

Lorsque une mesure plus élaborée, comme l'indice Gini, est calculée pour mieux rendre compte de l'inégalité en matière dépense en 1984-85, cet indice ressort égal à 0,408 pour l'ensemble des ménages marocains et prend les valeurs de 0,412 et 0,364 entre les ménages des milieux urbain et rural respectivement. La situation ne s'est que faiblement améliorée en 1990-91. En effet le même indice ressort avec des valeurs égales à 0,382 pour le milieu urbain, 0,312 pour le milieu rural et 0,392 pour l'ensemble de la population. La situation est restée pratiquement la même en 1998-99 avec des indices de valeurs respectives de 0,378 (urbain) 0,316 (rural) et 0,395 (ensemble). Ces chiffres témoignent de la stabilité de cette mesure d'inégalité entre 1990-91 et 1998-99 et de son niveau élevé au Maroc.

Tableau 7 : Évolution de l'indice d'inégalité de Gini

	1960	1984-85	1990-91	1998-99	2000-01
Urbain	0,35	0,412	0,382	0,378	0,393
Rural	0,32	0,364	0,312	0,316	0,32
Ensemble	0,34	0,408	0,392	0,395	0,48

Source : Reconstitué à partir des données de la Direction de la Statistique.

À partir de tous ces chiffres, il est clair que les divers chocs et les différentes politiques économiques poursuivies ou subies pendant les dernières décennies ont probablement eu un effet négatif, du moins pas nettement positif, sur les parts relatives des consommations des pauvres. En effet, comme les réformes fiscales mises en place pendant les deux dernières décennies ont renforcé l'imposition indirecte et comme ce type d'imposition alimente sans détour l'inflation en augmentant, ne serait-ce que faiblement, les prix des biens consommés, les ménages pauvres déjà défavorisés et vulnérables ont certainement dû supporter une part du fardeau supplémentaire et leur pouvoir d'achat aurait diminué.

5.3. Les autres formes de l'inégalité : l'éducation, la santé et l'habitat

Comme on peut l'imaginer, l'inégalité au Maroc ne se manifeste pas seulement dans la seule mesure monétaire représentée par les dépenses de consommation. Elle se retrouve dans tous les domaines de la vie quotidienne des ménages. L'analyse de certains indicateurs sociaux, selon les classes de dépense (déciles ou quintiles), illustre nettement ce fait.

En matière d'accès à l'éducation, selon les résultats des deux ENNVN de 1990-91 et 1998-99 par exemple, et comme nous l'avons précisé lors de la présentation du profil de la pauvreté au Maroc, il ressort que le taux d'alphabétisation entre les 20 % des ménages les plus pauvres de la population du milieu rural n'est que de 22 % (1990-91) alors qu'il remonte à presque 73 % entre les 20 % les plus riches du milieu urbain. En 1998-99 la situation n'est guère meilleure. Ces mêmes taux ressortent en effet avec les valeurs respectives de 27 % et 75 %. Ceci en dit long sur l'inégalité face à l'alphabétisation et sur les causes profondes de la pauvreté du milieu rural et aussi sur les sources d'alimentation de l'exode rural.

L'analyse des écarts entre les deux milieux, en matière d'accès aux services de santé, fait ressortir des chiffres au moins aussi grands que ceux enregistrés pour l'éducation. La faiblesse de l'accès des pauvres aux services de santé s'explique par plusieurs facteurs dont l'absence d'une couverture médico-sociale. Si celle-ci est faible au niveau national (moins de 15 %) elle l'est davantage pour les populations du milieu rural (moins de 4 % contre 22 % en milieu urbain). Entre les classes de dépense, les écarts entre ces taux sont alarmants voir scandaleux; moins de 1,5 % des 20 % des ménages les plus pauvres ont une couverture médico-sociale contre plus de 40 % pour les 20 % des ménages les plus aisés. À ce niveau, en poussant un peu loin le raisonnement rien que pour montrer l'importance vital de ce secteur et des inégalités au niveau de son accès, on dira qu'au Maroc il y a une inégalité dans le combat face à la maladie et donc face à la mort entre les riches et les pauvres...

Toujours en matière de santé, le problème se pose même en matière d'équité. En effet, lorsqu'on sait que les 20 % des ménages les plus riches bénéficient des deux tiers des soins paramédicaux, de plus de 40 %

des nuitées d'hôpital, et de plus du quart des consultations médicales en externe alors que les 40 % des ménages défavorisés n'utilisent que moins de 20 % des services de soins pris en charge par les services publics du Ministère de la santé, on est en droit de s'interroger sur l'affectation du budget de ce Ministère malgré sa faiblesse.

Un autre niveau où l'inégalité est très frappante au Maroc est celui de l'habitat. Le statut d'occupation des logements ainsi que leur qualité au sens de la salubrité, sont, pour des raisons historiques et sociales, des indicateurs exhaustifs du bien-être des ménages. Le type de logement a en effet toujours été une très bonne variable de stratification en milieu urbain comme en milieu rural. À travers des indicateurs sur le statut d'occupation et surtout sur la salubrité du logement, une bonne identification de la strate pauvre de la population serait même possible.

Posséder un logement semble donc être, du moins a priori, une variable binaire de discrimination entre les pauvres et les non-pauvres d'une population. Cependant, le traitement de l'information disponible dans les différentes enquêtes pour cette caractéristique montre que ce fait ne trouve pas d'appui empirique pour le cas du Maroc. En effet, il semble même que le désir de posséder un logement (de n'importe quelle nature ou qualité) l'emporte largement chez les ménages pauvres. C'est ainsi que la répartition des ménages selon le statut d'occupation des logements montre qu'au niveau national, la proportion des propriétaires dépasse presque toujours les 60 %. Elle est beaucoup plus élevée pour les 20 % des ménages les plus pauvres que pour les 20 % les plus riches et ceci pour les deux milieux de résidence.

À cause de ce fait, le statut d'occupation ne peut pas être retenu comme base de discrimination entre les pauvres et les non-pauvres selon l'habitat au Maroc. Le recours aux caractéristiques du logement et à ses éléments de confort s'avère alors incontournable dans ce contexte. Et c'est exactement dans ces caractéristiques que les grandes inégalités apparaissent entre les ménages marocains.

Ainsi, la surface du logement, le nombre de pièces habitées ou encore le nombre de personnes par logement ou par pièce sont autant d'indicateurs généralement utilisés pour rendre compte du niveau de satisfaction tiré d'un logement. La disponibilité, à l'intérieur de chez soi, d'un minimum de confort fait aussi partie d'une définition d'un habitat salubre. En effet, avoir un accès même commun à de l'eau potable, à des services sanitaires et d'hygiène corrects, à une source d'éclairage convenable sont des éléments de base d'un bien-être.

Pour le milieu urbain où c'est significatif, le nombre de pièces dans le logement habité par le ménage est une donnée assez révélatrice des inégalités. En effet, pour ce milieu, selon les enquêtes, entre 75 % et 80 % des ménages de la première classe (les 20 % les plus pauvres) habitent dans des logements de moins de 2 pièces. Cette proportion ne dépasse généralement pas les 50 % pour la cinquième classe. Cette caractéristique est peu informative en milieu rural où les logements sont en général plus grands.

Pour ce dernier milieu par contre une autre caractéristique du logement qui permettrait d'illustrer les inégalités en matière d'habitat serait le type de logement. Les différentes enquêtes montrent en effet que de larges proportions de ménages marocains du milieu rural vivent dans des maisons de type rural en pisé et très précaires. Les toits de ces maisons, faits de matériaux primaires, renseignent sur la vie difficile que ces ménages ont à mener en hiver comme en été et des multiples risques associés.

L'accès à de l'eau potable est incontestablement une condition nécessaire à une vie humaine et à un niveau de vie acceptable. Une affirmation similaire, certes dans une moindre mesure, peut être faite pour l'accès à de l'électricité. Au Maroc, malgré les grands efforts de rattrapages des dernières années, l'accès à ces deux sources de bien-être se fait encore de façon très inégale entre les populations urbaines et rurales et parfois même entre les populations urbaines. Ce fait nous semble assez clair et évident qu'il est inutile de l'illustrer avec des chiffres. Juste pour en donner une idée, à la fin du 20^e siècle, et selon l'ENNVM de 1998-99, le pourcentage des ménages raccordés à de l'eau potable du réseau ou même à des bornes fon-

taines en milieu rural est inférieur à 12 %. Ce taux moyen est certainement inférieur pour les classes les plus pauvres. En milieu urbain, et toujours pour la même année, ce taux est d'environ 90 %. Il y a clairement une inégalité d'accès à l'élément de base de la vie : l'eau potable. Les taux pour l'accès à de l'électricité sont aussi dans des ordres comparables : 15,6 % en milieu rural contre 86,1 % en milieu urbain.

Globalement, il ressort de l'analyse des principaux résultats de toutes les enquêtes disponibles que l'inégalité, en matière de dépenses de consommation, tout comme la pauvreté monétaire, et aussi en matière d'accès aux services prioritaires en matière de bien être, est restée élevée et plutôt stable entre les ménages marocains durant les cinquante dernières années.

6. Développement humain et pauvreté humaine au Maroc

Depuis pratiquement une quinzaine d'années, et sous l'impulsion particulière de certaines organisations des Nations-unies, dont le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), les deux concepts de développement humain et de pauvreté humaine, ainsi que leurs mesures respectives, ont largement occupé la scène des analyses appliquées en matière de développement. En fait, ces deux concepts sont nés et mis de l'avant pour souligner la nécessité de concevoir, de promouvoir et de mettre en place de nouvelles orientations de développement. Celles-ci doivent en particulier être centrées sur l'être humain et ses besoins et avoir comme objectif explicite la lutte contre la pauvreté sous toutes ses formes.

Ainsi et pour suivre les évolutions dans le temps en matière de développement humain, mais aussi pour comparer les niveaux des différents pays, le PNUD a adopté plusieurs indicateurs composites. Les plus connus et les plus utilisés sont l'Indicateur de développement humain (IDH) et l'Indicateur de la pauvreté humaine (IPH-1).

L'IDH synthétise, selon une moyenne arithmétique pondérée, le taux d'alphabétisation des adultes, le taux brut de scolarisation (tous les niveaux confondus), l'espérance de vie à la naissance et le PIB réel ajusté par habitant (exprimé en parité de pouvoir d'achat).

Mis en place en 1997, l'IPH-1 se concentre quant à lui sur les mêmes domaines que l'IDH mais du côté du dénuement en matière socio-économique. Sa base théorique se trouve être la pauvreté en matière des « *des capacités et des fonctionnements* » introduite par Sen. Il s'attache à approcher les déficits enregistrés sur les trois mêmes espaces de l'existence humaine. Moins connu et moins utilisé que l'IDH, il est aussi *une sorte* de moyenne de certaines variables. Les grandeurs qui sont intégrées dans son élaboration sont l'insuffisance en matière de longévité, en matière d'espérance de vie (% de la population risquant de décéder avant 40 ans), le manque d'instruction ou la proportion d'adultes analphabètes (taux d'analphabétisme des adultes) et le dénuement économique mesuré par l'absence de conditions de vie décentes (% d'enfants de moins de cinq ans souffrant d'insuffisance pondérale modérée ou aiguë). Pour son calcul, et pour permettre des comparaisons pertinentes, une distinction entre les pays en développement et ceux développés est introduite.

Avec ces deux indicateurs, et surtout avec l'IPH-1, le PNUD cherche en fait à promouvoir son *approche de développement humain* en matière de lutte contre la pauvreté. C'est une approche plutôt globale, plus large que la lutte contre la pauvreté monétaire et se concentre plus sur la satisfaction collective des besoins essentiels des populations les plus défavorisées.

Malgré les critiques méthodologiques et statistiques auxquelles ils sont soumis et sur lesquelles nous ne reviendrons pas ici, ces deux indicateurs sont les plus utilisés dans ce contexte. Cette section cherche à

retracer principalement l'évolution de ces indicateurs ou de leurs composantes au Maroc. Elle se base sur les différents rapports mondiaux et ceux nationaux du PNUD sur le développement humain.

Le Maroc, comme presque tous les pays en développement, s'est évidemment inscrit dans le processus lancé par le PNUD et ce à plusieurs niveaux. Ainsi, lorsque on évalue la progression de l'IDH dans notre pays depuis 1960 jusqu'en 2003, il ressort que cet indicateur a évolué à un taux annuel moyen d'environ 2,76 %. Mais, aussi importants soient-ils, ces taux ont été manifestement trop faibles pour rattraper les déficits accumulés. Dans les pays à développement humain moyen comme le Maroc, ce taux d'accroissement a été de plus de 3 % pendant la même période.

Tableau 8 : Évolution de l'IDH en valeur absolue au Maroc

Années	1960	1970	1975	1980	1985	1990	1995	1998	1999	2000	2001	2002	2003
IDH	0,198	0,268	0,429	0,478	0,515	0,548	0,579	0,589	0,596	0,603	0,606	0,620	0,631

Source : Reconstitué à partir des Rapports sur le Développement Humain (PNUD).

Depuis que cet indicateur est calculé (de façon courante et rétrospective) le rang mondial du Maroc a oscillé entre 110 et 130, parmi un nombre de pays variant entre 160 et 180 environ. Avec ces scores, le Maroc se retrouve derrière presque tous les pays arabes, dans le groupe le plus faible de la classe des pays dits à développement humain moyen (un IDH entre 0,5 et 0,8). Juste à titre indicatif, il est montré dans différentes études que particulièrement pour ce groupe de pays, la seule possibilité pour améliorer de façon efficace le niveau de l'IDH est une croissance économique régulière et soutenue. Ce constat semble tout à fait consistant pour le cas du Maroc.

Lorsqu'on décline la comparaison en terme de composantes de l'IDH, il ressort que le Maroc enregistre aujourd'hui un retard à plusieurs niveaux, non seulement vis-à-vis des moyennes mondiales, mais surtout, ce qui est inquiétant, vis-à-vis des moyennes des pays en développement. Par exemple, en 1998, le taux d'alphabétisation moyen des adultes dans les pays en développement était de plus de 72 % alors qu'il n'a été que de moins de 48 % pour le Maroc, soit un écart de 24 points. De part la nature de la caractéristique qu'il mesure, cet indicateur retrace beaucoup plus les effets d'un héritage que ceux d'une politique actuelle. Malgré les efforts entrepris et la démographie qui agit naturellement dans le cadre d'une transition démographique avancée sur cette composante, il semble que celle-ci est l'une des plus difficiles à infléchir pour notre pays dans la mesure de l'IDH.

Pour le taux brut de scolarisation, tous les niveaux confondus, en 1998, l'écart entre le taux national et le taux moyen des pays en développement a été d'un peu plus de 12 points (60 % face à 48 % environ). Cet écart est supérieur à 31 points par rapport à la moyenne mondiale. En principe, avec les efforts en place, ces écarts devraient baisser. Il faut cependant préciser que le rattrapage souhaité nécessite tout de même plusieurs années sous des efforts soutenus. En effet, tous les pays en développement sont décidés à faire autant et toute défaillance de notre part risque d'accentuer cet écart ou de le garder constant.

Pour l'espérance de vie à la naissance, grâce à tous les efforts entrepris par le Maroc, mais aussi à cause des problèmes des autres pays en développement face à certaines maladies qui ont fait baisser les indices de cette composante, le Maroc a une espérance de vie à la naissance presque 5 ans au dessus de la moyenne des pays en développement. Les résultats réalisés à ce niveau doivent nous inciter à persévérer et à être vigilants face justement et entre autres à toutes ces maladies. Notre pays n'est certainement pas à l'abri...

Pour la composante relative au PIB par habitant, mesurée en PPA, et toujours en 1998, pour son potentiel économique et son dynamisme tous les deux moyens, notre pays se retrouve à la moyenne des pays en développement (3305 PPA Ω de 1998). Il faut juste signaler que cette valeur est tout juste égale à la moitié de la moyenne mondiale (6526 PPA Ω de 1998). Dans la course effrénée aux performances économiques, à la compétitivité, à l'efficacité et à la croissance que connaît le monde d'aujourd'hui, on se retrouve au pied du mur. Soit on arrive à maintenir au moins le rythme de la croissance moyenne des pays en développement soit on régresse en risquant de faire baisser nos indicateurs de développement.

Pour l'IPH-1, sa valeur pour le Maroc ressort, bien entendu, élevée pendant les années pour lesquelles les calculs sont effectués. Pour l'année 1997 par exemple, à cause des insuffisances aux niveaux considérés, cet indicateur a été de 41,7 %. En l'an 2000, il est passé à 33,1 %, marquant une évolution assez importante avec une baisse à un taux global d'environ 20 % ou encore à un taux annuel moyen de presque 7,5 %. À titre de comparaison et pour l'année 2000, ce même indicateur n'a été que de 23,4 pour l'Algérie, 9,4 pour le Mexique et 4,1 pour le Chili...Notre pays a donc, un long chemin à parcourir dans son processus de rattrapage.

Par ailleurs à partir des résultats du Rapport de Développement Humain de 2003 du Maroc, et sur le plan spatial, les mêmes constatations déduites en matière de pauvreté monétaire sont enregistrées. En effet, selon les valeurs régionales calculées de l'IDH, il ressort que *la région rurale la plus favorisée reste en dessous de la région urbaine la plus défavorisée*. Le constat est sans équivoque, il y a presque « deux Maroc » celui moyennement développé dans les villes et les quelques grands centres urbains et l'autre comparable, à tous les niveaux, aux pays les moins avancés ou encore les plus sous développés de la planète.

En outre, certaines régions du pays ressortent toujours les moins bien classées selon cet indicateur, pour le milieu urbain tout comme pour le milieu rural. En effet et en gros, les régions de la côte atlantique du pays, qui couvrent les principales villes dynamiques sur le plan économique et qui disposent de tout le potentiel de développement nécessaire, ressortent avec des indicateurs significativement plus élevés que les autres régions.

L'analyse ici présentée de l'évolution des deux principaux indicateurs du développement humain (IDH) et de la pauvreté humaine (IPH-1), depuis que ces indicateurs ont été calculés, montre qu'une grande partie du pays est loin de toute valorisation économique et sociale qui permettrait son insertion efficace dans les processus du développement, de croissance et de mondialisation en cours. Elle est en particulier composée de notre milieu rural, de certaines zones périurbaines, et même de certaines poches urbaines qui se trouvent aujourd'hui, cinquante années après l'indépendance du pays, dans un état de pauvreté et de sous développement et très largement défavorisés.

Ces indicateurs se trouvent renforcés par ceux de la pauvreté monétaire et par ceux de l'inégalité selon toutes ses dimensions présentées plus haut, pour tracer une image malheureusement plutôt insatisfaisante de l'état actuel de notre société et de notre pays. Les stratégies et les schémas de développement empruntés dans le passé ont montré leurs limites dans ce sens. Si les objectifs stratégiques du pays sont aussi ceux d'un développement durable, d'une croissance soutenue, d'une lutte contre la pauvreté sous toutes ses formes, ces schémas et stratégies doivent être revus, corrigés et ajustés pour qu'ils soient compatibles avec ces choix de société.

À titre d'exemple, il est tout à fait clair que la progression positive des indicateurs de développement économique et social de long terme au Maroc dépend largement des résultats au chapitre de la scolarisation, de l'instruction et de la lutte contre l'analphabétisme. Comme c'est la femme en général et rurale en particulier qui enregistre le plus grand déficit à ce niveau, la solution pour améliorer ces indicateurs est toute indiquée. Il faut promouvoir l'égalité des chances entre les hommes et les femmes en matière de scolarisation, d'éducation, d'instruction et d'alphabetisation en assurant à tout le monde un accès avec les moindres coûts directs et d'opportunités.

7. À propos des stratégies de lutte contre la pauvreté au Maroc

En termes généraux, une politique efficace de lutte contre la pauvreté doit avoir un impact positif soit sur la pauvreté monétaire, à travers l'augmentation directe ou indirecte des revenus des ménages, soit sur la pauvreté des conditions de vie, par l'amélioration de la satisfaction des besoins de base de la population, soit enfin sur la pauvreté des potentialités, par l'amélioration de l'accès des ménages aux services de santé, d'éducation, de qualification et à un savoir faire particulier.

Sur cette base, les stratégies de lutte contre la pauvreté doivent impérativement contenir, soit des projets de nature économique à retombées directes ou indirectes sur les revenus (créations d'emplois), soit des projets sociaux (éducation, santé, habitat, ...) soit enfin des projets d'infrastructure (routes, eau, électricité, ...). Pour ces considérations, l'évaluation objective d'une politique de lutte contre la pauvreté doit simultanément retenir, selon une optique multicritère, l'ensemble de ces axes.

À défaut de pouvoir procéder ainsi dans ce chapitre, qui n'a pas comme objectif l'évaluation des stratégies de lutte contre la pauvreté au Maroc, nous présentons de façon assez brève, l'historique et les grands axes de la stratégie marocaine de lutte contre la pauvreté depuis l'indépendance jusqu'à nos jours.

Au Maroc, il a fallu attendre le début des années 1990 du siècle passé, pour que les responsables reconnaissent à la fois l'existence et l'étendue du phénomène. C'est seulement pendant ces années que les pouvoirs publics marocains ont accepté de parler explicitement de pauvreté et d'exclusion sociale. En effet, c'est suite à la présentation par les institutions internationales de plusieurs résultats très inquiétants sur le plan social, que les responsables ont pris conscience de la nécessité et de l'urgence de s'intéresser aux conditions de vie des couches pauvres.

Ainsi, c'est dans l'avant projet du plan de développement économique et social de 1996-2000 que la lutte contre la pauvreté a été retenue, pour la première fois dans un document officiel, comme une priorité nationale. Depuis, la lutte contre la pauvreté est devenue l'une des préoccupations majeures des pouvoirs publics.

En se basant sur les indicateurs usuels de mesure de ce phénomène, comme ceux repris dans ce chapitre, les responsables se sont aperçus que la pauvreté est à des niveaux élevés et préoccupants, même comparativement à des pays ayant un niveau de développement similaire. L'évolution générale de l'économie mondiale, du contexte macro-économique national et les effets négatifs de certaines politiques économiques poursuivies devaient être contrés, pour chercher à améliorer le niveau de vie des ménages ou du moins à le maintenir à son niveau en termes relatifs.

En procédant à une évaluation globale et rapide de l'ensemble des politiques économiques initiées dans ce sens depuis l'indépendance du pays, il ressort clairement que le Maroc n'a pas réussi à mettre en place une politique efficace de lutte contre la pauvreté. Celle-ci, tout comme l'inégalité, s'est même accentuée pendant certaines périodes. En effet, avec le PAS et son package de politiques économiques, le pouvoir d'achat des couches à revenus limités de la population s'est détérioré au fil des années. En outre, la faiblesse et l'irrégularité de la croissance ainsi que la mauvaise répartition de ses fruits, ne pouvaient qu'augmenter le chômage et la pauvreté entre les citoyens.

En matière de lutte contre la pauvreté, deux axes d'intervention ont été identifiés. L'un est à caractère curatif, l'autre est à caractère préventif. Le premier couvre des programmes de court terme, avec des actions à caractère concret et parfois urgent. Certains de ces programmes ont été mis en place depuis l'indépendance et ont été toujours reconduits et parfois ajustés. Ils ont en fait constitué le noyau de ce qui est devenu par la suite des filets de sécurité (l'Entraide Nationale, la Promotion Nationale, la Caisse de Compensation, les Cantines scolaires, ..., etc.). Au fil des années, et malgré leurs divers problèmes, surtout en matière de ciblage, ces programmes ont plus ou moins réussi à toucher une partie assez importante de la population défavorisée. Au niveau de leur financement, plusieurs de ces programmes ont été appuyés par des apports d'organisations internationales.

À cause du caractère et du type de leurs actions, de leur mauvais ciblage, de leurs modes de fonctionnement et de l'absence de coordination efficace entre autres, plusieurs de ces filets de sécurité sont aujourd'hui de plus en plus remis en cause. L'objection la plus solide dans ce contexte veut que l'aide à la production doit l'emporter sur l'aide à la consommation. Autrement dit, l'aide qu'il faut apporter aux pauvres doit viser plus le long terme que le court terme en favorisant leur intégration complète et durable dans l'activité économique au lieu de leur assurer un complément de revenu conjoncturel ou un transfert de court terme.

Le second axe d'intervention est justement constitué de toutes les actions de plus long terme qui forment ce que l'on peut appeler la politique de développement économique et social. En fait la mise en place des grandes lignes de cette politique a commencé au lendemain de l'indépendance du pays. Elle a continué à prendre forme avec les différents plans de développement économique et social. Certes, au début et pour longtemps, l'objectif n'a pas été explicitement la lutte contre la pauvreté. Celle-ci était considérée comme un phénomène résiduel qui serait amené à disparaître au fur et à mesure que le pays se développe.

En effet, les autorités marocaines avançaient et s'appuyaient pour longtemps sur l'adage « *privilégier les équilibres économiques, le social suivra...* ». Selon elles, la réalisation de taux de croissance élevés devrait se répercuter sur les pauvres et impliquerait de façon automatique la baisse de la pauvreté. Le temps et l'expérience ont montré que cette stratégie ne fonctionnait pas, et ne pouvait pas fonctionner dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

Le contenu des politiques et des actions entreprises avait certes des composantes qui, appuyées par d'autres, réduiraient la pauvreté. Il s'agit des objectifs de croissance économique ambitieux de certains plans, des déploiements des ressources publiques pour faire face aux besoins de la population en matière d'alimentation, de santé, d'éducation, d'habitat et d'équipements collectifs.

Jugées ex-post, et jusqu'à un certain niveau, ces politiques ne semblent pas avoir été bien conçues et encore moins bien menées. En effet, et en termes généraux, dans le contexte de grande pauvreté que connaissait le pays au lendemain de l'indépendance, il a été utopique de croire que la croissance économique à elle seule pouvait répondre aux besoins du développement et de lutte contre la pauvreté. Très en retard, cette insuffisance est maintenant bien reconnue, le sort des pauvres du pays ne peut plus être laissé au seul processus, combien volatile et aléatoire, de la croissance économique.

Par la suite, et depuis un peu plus d'une décennie maintenant, une réorientation de la politique de développement économique et sociale a été opérée. Déjà au niveau du discours, les mots pauvreté et exclusion sociale ont remplacé ce qui était dit dimension sociale de l'ajustement. Plus concrètement, des politiques spécifiques de lutte contre la pauvreté, au moins au niveau des intentions, ont vu le jour. Les pressions intérieures et le contexte international ont favorisé l'émergence et l'usage de nouveaux concepts. Une nouvelle ère est née en la matière.

Pour concrétiser cette tendance, les pouvoirs publics marocains ont élaboré et mis en place une stratégie de développement social (SDS). Elle avait comme objectif déclaré la réduction de la pauvreté, notamment en milieu rural. C'était là une reconnaissance plus qu'explicite de son existence. Cette stratégie, qui se voulait intégrée, s'articule autour de plusieurs axes. En effet trois principaux angles d'attaque ont été identifiés ; un angle de nature économique, un autre de développement du capital humain et un troisième d'assistance sociale directe aux populations démunies. Ces trois axes ont souvent été perçus de façon complémentaire.

L'axe économique de cette SDS considère que la véritable lutte contre la pauvreté à long terme passe par une croissance économique forte et soutenue, couplée avec une répartition plus équitable de ses retombées. Cette croissance était supposée aider directement, au moins en partie, les pauvres à travers les nouvelles opportunités d'emplois et des revenus générés, mais aussi indirectement puisqu'elle permet au gouvernement de financer les programmes de lutte contre la pauvreté.

L'axe développement du capital humain met de l'avant le fait que la vraie lutte contre la pauvreté dépend de la mise en valeur de ce dernier à travers l'accès des populations, celles défavorisées en particulier, aux différents services sociaux de base et à toutes les infrastructures. L'objectif de long terme vise le renforcement des capacités des populations à générer des revenus durables qui aident à échapper à la pauvreté.

Pour l'axe de l'assistance sociale des pauvres, il est le plus visible pour la population mais au même temps le moins efficace à long terme. Pour éviter que cette assistance n'incite à la dépendance, source d'une plus grande vulnérabilité dans le futur, la stratégie de lutte contre la pauvreté ne retient ce type d'interventions que pour des sous strates spéciales de la population défavorisée : les enfants abandonnés ou sans familles, les personnes âgées sans soutien, les mères de familles sans ressources régulières, les sans abri, les personnes handicapées inactives, etc.

Les trois axes de la stratégie de lutte contre la pauvreté se sont déclinés en plusieurs mesures et actions. Certaines, d'ordre structurel, visaient principalement l'amélioration de l'accès des populations pauvres actives à des emplois et à des ressources productives. Un deuxième groupe de mesures cherche à renforcer et à améliorer le niveau de ciblage des différents filets de sécurité mis en place pour venir en aide aux pauvres. D'autres, plus macroéconomiques, cherchaient à rationaliser les dépenses publiques sociales en essayant de les infléchir en faveur des secteurs sociaux.

Sur le plan pratique, un comité a été chargé de définir et d'arrêter les programmes de développement et de donner les orientations nécessaires aux plans d'action. Un premier programme de priorités sociales a été alors conçu, c'est ce qui a été appelé BAJ1. Dans celui-ci, les 14 provinces les plus pauvres, selon un certain nombre de critères, ont été retenues pour bénéficier de trois projets intégrés : l'éducation de base, la santé de base et les actions de la promotion nationale.

Depuis la mise en place de cette SDS, la tendance s'est accentuée et s'est traduite par un renforcement des actions de lutte contre la pauvreté. Les secteurs sociaux ont été placés au centre des priorités, même sur le plan budgétaire. Les actions les plus récentes en la matière, mais dont l'efficacité est encore difficile à juger aujourd'hui sont :

- la création de l'Agence de Développement Social (ADS) (1999/2000) qui a pour mission la contribution à l'amélioration durable des conditions de vie des populations les plus vulnérables ;
- la mise en place du Fonds Hassan II qui se charge d'améliorer l'habitat social, les infrastructures routières, les projets d'irrigation, le secteur touristique, le sport et la culture, les projets de micro crédits, ... ;
- pour le long terme, l'adoption et la mise en place de la réforme de l'enseignement ;
- l'adoption en 1998 de la loi sur le mode de fonctionnement des structures financières impliquées dans le micro-crédit (pratique qui existait déjà depuis le début des années 90 du siècle précédent).

L'examen détaillé de la SDS, son impact réel sur la pauvreté, ses points forts et ses points faibles est un exercice nécessaire et d'une grande importance. Des études ont été lancées dans ce sens. Nous considérons que l'objet plus général de ce chapitre ne couvrirait pas une telle analyse.

Par contre et juste pour savoir où en est aujourd'hui, il nous semble intéressant de signaler rapidement les aspirations en la matière du dernier Plan du développement économique et social (2000-2004). Prudent, celui-ci n'a pas explicitement fixé de valeurs cibles aux différents indicateurs de développement humain ou de pauvreté. Il a cependant préconisé une politique sociale dans ce sens. Il ressort en effet que l'objectif de rattraper les retards enregistrés à ces différents niveaux est toujours présent. C'est à la fois une reconnaissance claire de l'existence de ces retards et une ambition déclarée pour les réduire.

Les objectifs adoptés en matière de stratégie de développement reviennent encore aujourd'hui sur la nécessaire valorisation des ressources humaines, via une réforme profonde du système de l'enseignement et de la formation, avec une mention particulière à la lutte contre l'analphabétisme et à la généralisation de l'enseignement fondamental. Cet objectif cadre bien avec les indicateurs de lutte contre la pauvreté à long terme et avec l'amélioration des deux indicateurs de développement humain usuels (IDH et IPH).

La promotion des autres composantes du développement social fait aussi partie des objectifs de ce dernier Plan de développement. À travers la recherche d'une satisfaction plus large des besoins essentiels des populations et en visant l'élargissement de la protection sociale et la réduction des disparités, ce Plan est une suite naturelle de la SDS. À cet égard, une stratégie intégrée de développement social devrait être mise en œuvre.

En matière de mesure de bien être et de son amélioration, le Plan se fixait comme objectif une augmentation de la consommation par tête au rythme de 2,6 % par an entre 2000 et 2004. Les premiers chiffres montrent que cet objectif ne serait pas atteint. On estime en effet ce taux à quelque 1,8 %. Ce taux aussi faible, et qui n'est qu'une moyenne, ne permet pas de combler la baisse en termes réels enregistrée pour la même grandeur durant les années 90. En plus, comme ce ne sont pas généralement les ménages pauvres qui bénéficient le plus de la croissance, il est vraisemblable que l'effet sur la pauvreté ne peut être que marginal et que l'inégalité peut encore augmenter. Des analyses plus raffinées dans ce sens, et qui font principalement le lien entre les taux de croissance économique et les indices de pauvreté et d'inégalité à travers des élasticités, sont à conduire pour essayer de prédire l'évolution future de ces deux phénomènes pour les années à venir.

En matière de recommandations pour mettre en place des stratégies efficaces de lutte contre la pauvreté, il faut reconnaître que l'essentiel de ce que l'on peut avancer en la matière a été dit et écrit sur les plans théorique et des discours depuis déjà quelques années. Le Plan de développement et social de 2000-2004 et ses objectifs en sont des exemples. Notre apport ici n'est en fait qu'un rappel et une synthèse des stratégies déjà proposées. Cependant, au niveau des actions concrètes beaucoup reste à faire.

Ainsi, il est aujourd'hui admis que toute stratégie en matière de lutte contre la pauvreté doit être plurielle et intégrée. Elle doit prendre en considération les caractéristiques essentielles du profil de la pauvreté et de son évolution au Maroc. Il est aussi clair que toutes les actions à mettre en place doivent être beaucoup plus ciblées sur les « vrais » pauvres, que ça soit sur le plan spatial ou encore sur les groupes véritablement défavorisés.

Les analyses effectuées sur les systèmes d'assistance sociale en place ont montré que plusieurs parmi eux sont défectueux et très mal ciblés. La distribution des dépenses sociales qu'ils opèrent avantage plus les populations des villes, les groupes sociaux plutôt moyens et pas suffisamment les populations pauvres. Il est cependant probablement vrai aussi que puisque ces systèmes fonctionnent de la sorte, ces populations « urbaines » et « moyennes » ne sont justement pas pauvres. Toujours est-il qu'un suivi et un reciblage de ces dépenses doivent s'effectuer de façon régulière pour corriger les différentes distorsions et erreurs, inévitables en la matière, pour augmenter leur efficacité.

Il faut cependant souligner un danger, lorsqu'il s'agit de corriger de telles erreurs de ciblage dans les différents filets de sécurité. Il est en effet connu que lorsqu'on cherche à améliorer le ciblage d'un programme de lutte contre la pauvreté pour un coût donné on fait généralement face à deux types d'erreurs. Les erreurs dites « de type 1 » sont celles commises lorsque des pauvres sont visés mais ne sont pas atteints. C'est le cas des programmes d'aides très étroits. Les erreurs dites de « de type 2 » sont celles qui découlent du fait que des individus non ciblés, de classes moyennes ou riches, se trouvent bénéficiaires des programmes mis en place. C'est le cas des systèmes à ciblage large comme la subvention universelle de certains produits de base. Essayer de minimiser les deux types d'erreurs est bien entendu souhaitable. Cependant échapper aux

erreurs de « *de type 2* » risque d'avoir les répercussions négatives sur les populations initialement visées et qui bénéficient effectivement du programme en place. À ce niveau, pour le cas du Maroc, il convient de procéder, et avec beaucoup d'attention, à une étude minutieuse et au cas par cas de l'ensemble des programmes en place.

En matière d'évaluation de l'action publique de lutte contre la pauvreté, un constat tout à fait négatif fait état de la très mauvaise coordination entre les différents programmes et institutions qui interviennent dans ce domaine et d'une grande dispersion des efforts. Cette dispersion et ce manque de coordination portent atteinte à l'efficacité de plusieurs de ces programmes. Par ailleurs, il semble que la non participation directe, au moins partielle, des populations cibles à la conception ou à la mise en place de certains programmes fait que leur rendement reste largement en dessous des attentes.

Pour assurer des chances de réussite plus grandes aux stratégies de lutte contre la pauvreté, celles-ci doivent être conçues sur la base des besoins prioritaires des populations cibles. En effet, et selon les différentes investigations, il ressort que les besoins et les priorités des populations ne sont pas du tout les mêmes dans l'espace. Les préoccupations majeures des populations rurales en général, celles qui sont les plus pauvres en particulier, sont de nature beaucoup plus basiques que celles des ménages urbains pauvres. Alors que les premières désirent voir améliorer leurs accès aux services de santé de base, à de l'eau potable, à de l'électricité et à des centres d'éducation, les secondes sont préoccupées par d'autres éléments du bien-être, plus spécifiques au milieu urbain.

Relativement à la correction des déséquilibres en matière d'infrastructure communautaire, il est aujourd'hui clair que la redistribution des priorités en fonction des besoins longtemps insatisfaits est impérative. Cette redistribution doit prendre en considération les disparités flagrantes enregistrées tout au long des dernières années pour créer les conditions propices au rattrapage entre les deux milieux pour tout ce qui est lié à l'infrastructure sociale et physique. Elle reposerait en toute évidence sur une réorientation plus nette des fonds publics pour lutter contre la pauvreté, ses causes et ses origines.

Les autres infrastructures comme les routes rurales et leur entretien, les barrages et systèmes d'irrigation avec une gestion plus rationnelle et plus démocratique, la structuration du fonctionnement des souks et des marchés, sont autant d'opérations qui, chacune toute seule, peut conduire à l'amélioration des conditions de vie de plusieurs groupes de la population.

Dans un autre ordre d'idées, analysées de plus près, les interventions marocaines de lutte contre la pauvreté se caractérisent par une prédominance des actions à caractère plus conjoncturel que structurel. Ce type d'actions, même efficace à court terme, reste d'un impact limité à moyen et long termes. Une autre réflexion et une structuration des actions s'imposent. C'est par exemple le cas en matière de redistribution et de répartition équitable des revenus et des fruits de toute croissance économique.

L'action de l'État en matière de gestion économique au niveau sectoriel et macroéconomique doit en effet être réorientée pour favoriser la mise en place et la consolidation d'un système de répartition primaire et secondaire plus favorable aux pauvres. Il s'agit, entre autres, de mieux identifier et de favoriser les secteurs porteurs d'une croissance économique qui leur est plus favorable. Ces secteurs peuvent être du ressort de l'économie formelle classique, de l'économie sociale en trop longue gestation mais qui doit finir par prendre forme, ou à la limite d'une économie mi-formelle mi-informelle d'un certain type et qui sert de soupape efficace, il faut le reconnaître, face aux problèmes du chômage et de la pauvreté pour une large part de la population.

En plus de l'État Central, en tant qu'acteur essentiel et incontournable, un rôle plus clair et plus spécifique doit-être identifié et assigné à plusieurs autres entités administratives en matière de lutte contre la pauvreté. En plus d'assurer l'exécution, où elles sont supposées être plus efficaces, les Régions et les Collectivités locales doivent participer à tout effort concerté de lutte contre la pauvreté et de développement local en

général. Toutes les composantes actives de la Société civile et même du secteur privé, doivent aussi être associées, de façon coordonnée et pertinente pour chaque acteur, selon les domaines et les espaces géographiques d'intérêts respectifs.

Les ressources à mobiliser pour lutter contre la pauvreté sont à chercher en partie dans la lutte aux gaspillages, certaines recettes des privatisations programmées ou encore dans la révision de la subvention généralisée actuellement très mal ciblée.

L'analyse multidimensionnelle des résultats de la première phase de la stratégie de développement social, qui a été mise en place, doit être utilisée pour réfléchir une nouvelle stratégie plus ambitieuse et plus ciblée en matière de lutte contre la pauvreté. Ses trois composantes (éducation, santé de base et promotion nationale) doivent être maintenues et renforcées par d'autres mais aussi étendues à d'autres régions du pays. C'est en fait l'objet de certains projets actuellement en cours en matière de désenclavement du milieu rural, d'électrification et d'adduction d'eau potable.

La pauvreté peut s'expliquer, on le sait, par plusieurs facteurs entremêlés. La part de l'absence des équipements dits communautaires et leur mauvaise répartition spatiale a été toujours mise de l'avant au Maroc. Il est alors évident qu'en matière de lutte contre la pauvreté, l'accès aux différents marchés est fondamental. Les marchés dont il s'agit, et qui sont soit absents soit défaillants dans plusieurs régions, sont ceux des biens, pour agir sur le rôle négatif des intermédiaires, du crédit formel (banque ou associations du micro crédit) dont l'absence oblige les ménages à produire des biens moins rentables, pour faire face aux contraintes de liquidité ou encore à produire loin en dessous des quantités optimales qui maximisent leurs profits. Pour les agriculteurs et paysans du milieu rural, la mise en place, avec l'assistance de l'État, d'un système d'assurance ou de micro assurance d'une forme autre que conventionnelle, dans lequel les paysans se retrouvent et adhèrent et de nature à augmenter l'emploi, à réduire le chômage et la pauvreté en milieu rural.

8. Évolution prospective de la pauvreté au Maroc : des tendances ambiguës

Malgré les efforts qui ont été entrepris directement ou indirectement et depuis l'indépendance en matière de réduction de la pauvreté au Maroc, les résultats sont nettement insatisfaisants. En effet, aujourd'hui et à tout moment, environ un marocain sur cinq est toujours en pauvreté et presque un sur les quatre autres se trouve en situation de vulnérabilité et de précarité et peut se retrouver pauvre suite à tout choc économique aussi faible soit-il.

Par ailleurs, le degré de réduction et d'allègement de la pauvreté dépend certes de plusieurs facteurs imbriqués. Au Maroc et au niveau des programmes publics de lutte contre la pauvreté, et compte tenu des diverses contraintes budgétaires qui deviennent de plus en plus serrées, il n'y a pas lieu d'espérer une amélioration substantielle des dotations en faveur des secteurs qui s'occupent directement de cette lutte. À court terme, les recettes budgétaires ne connaîtraient, sous l'effet de plusieurs facteurs, que de faibles augmentations voire des diminutions dans les quelques prochaines années. En effet, avec la baisse des divers taux d'imposition, la disparition de certaines recettes à caractère provisoire comme celles des privatisations, la chute progressive des recettes douanières avec l'entrée en vigueur de l'accord d'association avec l'Union Européenne et avec les États-Unis d'Amérique et la libéralisation avancée du commerce extérieur, la tendance générale serait plutôt à la baisse. Au niveau des dépenses, les choix semblent toujours difficiles à cause des rigidités de la structure des dépenses et de la part prépondérante de la masse salariale (qui représente environ 75 % des dépenses courantes hors intérêt pour certaines années) et d'autres postes incontournables et incompressibles.

Dans une telle situation seule une croissance soutenue, à forte intensité de main-d'œuvre, et donc créatrice d'emplois, dont les fruits sont équitablement répartis peut réduire la pauvreté au Maroc. C'est là semble-t-il le seul remède soutenable à long terme. En effet, toutes les études effectuées dans ce sens soulignent le fait que pour réduire la pauvreté au Maroc il est impératif de créer un environnement institutionnel favorable à une croissance économique soutenue, durable, créatrice d'emplois et suffisamment orientée vers les pauvres.

Mais ce qui ressort de façon assez claire des données des différentes enquêtes disponibles, c'est la rigidité à la baisse des mesures de la pauvreté monétaire et de l'inégalité au Maroc. Réduire de moitié l'incidence de la pauvreté entre 1990 et 2015, comme le recommandent les Objectifs du Millénaire pour le Développement semble être une tâche difficile à réaliser en absence de politiques économiques plus volontaristes et d'une croissance économique forte régulière et plus ciblée sur les populations pauvres.

Au Maroc, comme dans tous les pays, pour qu'une croissance économique soit durable et soutenue, elle doit reposer sur un effort d'investissements conséquent. Or, pour que l'investissement atteigne les niveaux désirés dans notre pays, toutes les réformes économiques structurelles tant attendues doivent être achevées, réalisées et concrétisées, non seulement à travers des textes de lois mais aussi et surtout au niveau pratique. Certaines de ces réformes devraient faciliter, entre autres, la mobilisation de l'épargne nationale pour qu'elle soit disponible aux investisseurs mais aussi encourager ces derniers à utiliser les épargnes disponibles.

En outre, pour que la croissance recherchée et attendue réduise la pauvreté, son niveau doit être suffisamment élevé et doit favoriser les secteurs intensifs en main d'œuvre. En effet une croissance à taux élevés est indispensable à long terme pour réduire de façon significative les niveaux de pauvreté. La création d'emplois qui s'en suivrait, au moins à moyen et long termes, et les revenus associés amélioreraient, avec des corrections éventuelles au niveau de la répartition, le niveau de vie de la population.

Cependant, et à cause de la structure de l'économie marocaine et de sa vulnérabilité aux chocs externes (sécheresse, coût de l'énergie, mondialisation, ..., etc.) il est aujourd'hui difficile de prédire les niveaux de croissance à venir et encore moins leurs effets sur la pauvreté. Les niveaux historiques moyens enregistrés pour le taux de croissance sont toujours restés au voisinage de 3 à 4 % ce qui a été insuffisant pour absorber le chômage, une des principales sources de la pauvreté. Pour le cas du Maroc des taux de croissance entre 6 et 8 % sont nécessaires. Pour qu'ils soient atteints des taux d'épargne nationale de plus de 23 % du PIB et des taux d'investissement de plus de 30 % du PIB sont requis. Leur réalisation n'est donc pas du tout assurée, même avec l'achèvement des différentes réformes institutionnelles et économiques souhaitées, qui par ailleurs tardent à se mettre en place. Les effets sur la pauvreté sont encore une fois hypothéqués.

Il est ainsi clair que selon le scénario tendanciel le plus linéaire, basé sur ce qui a été observé pour les quelques dernières années, l'économie marocaine (avec des taux de croissance annuels moyens de 3 à 4 %) ne peut pas créer autant d'emplois que ce qu'exigeraient la pression démographique et le marché du travail. La main-d'œuvre urbaine à elle seule s'accroît de plus de 4,5 % par an. La demande de cette main-d'œuvre devrait donc suivre pour éviter une accentuation du chômage et de la pauvreté. Il est alors clair une fois de plus que nous supposons que le niveau de la pauvreté est étroitement lié à celui du chômage et que le premier front de lutte contre la pauvreté est la lutte contre le chômage. Tant que le taux de chômage augmente ou se stabilise, la pauvreté ne peut pas durablement baisser.

Dans le même ordre d'idées, un autre scénario d'évolution de l'économie marocaine, qui l'insérerait dans un processus logique de globalisation, de compétition et d'une production à forte intensité capitaliste produirait, en l'absence de stratégies sérieuses et efficaces de mise à niveau, un taux de chômage de plus de 25 % à l'horizon 2012. Il est en effet connu qu'au moins à court terme, la libéralisation des échanges accroît le chômage du fait que plusieurs activités nationales non compétitives vont voir fondre leurs parts des marchés intérieurs et extérieurs en faveur de la concurrence des produits au moins de même qualité et à

meilleur prix. La réalisation éventuelle de ce scénario, non moins plausible que le précédent, aggraverait certainement le niveau du taux de chômage et donc le niveau, la profondeur et la sévérité de la pauvreté.

Il est donc temps de réfléchir en profondeur et de mettre en place assez rapidement des programmes de compensation et des alternatives d'emplois pour aider à temps les groupes les plus pauvres (petits agriculteurs et exploitants des zones bour par exemple) qui risquent de perdre leurs parts de marchés suite à la baisse et à la suppression de diverses protections. De nouvelles réallocations et utilisations des dépenses publiques, via des programmes plus ciblés, devraient faciliter l'adaptation et la reconversion de ces groupes vulnérables dans leur milieu actuel, le milieu rural, et dans leur activité principalement agricole.

Comme la pauvreté au Maroc est essentiellement rurale, et comme ce milieu recouvre toujours une bonne part de la population, une des cibles privilégiées des stratégies de lutte contre la pauvreté est donc toute désignée. En luttant contre la pauvreté rurale on lutterait, on dirait même directement, contre la pauvreté urbaine. La liaison entre les deux et l'implication de la seconde à partir de la première étant évidentes au Maroc.

La lutte contre la pauvreté rurale est nécessaire mais n'est pas suffisante. Des actions spécifiques plus ciblées et mieux étudiées sont aussi à prévoir contre les poches de pauvreté citadines qui se sont développées tout au long des dernières années à travers des mécanismes internes aux dynamiques économiques et sociales des villes mais aussi par le déplacement des populations des campagnes vers les localités urbaines. Les quartiers sommaires et précaires qui entourent la plupart des grandes villes marocaines sont des poches où des efforts sont à consentir en la matière.

À partir d'un autre angle de vue, il est certain que les tendances démographiques actuelles et à venir auront une influence sur l'évolution de la pauvreté. Alors que c'était plus un problème d'effectifs, maintenant que le Maroc a largement amorcé sa transition démographique, les besoins à satisfaire sont considérables et changent parfois de nature, étant donnée la structure par âge de la population. En effet, celle de moins de 15 ans ne représente plus que moins de 30 % de la population totale et sa part continuera à diminuer dans le futur. La population en âge d'activité (entre 15 et 60 ans) continuera à progresser de façon assez rapide augmentant la pression sur le marché du travail. Cette pression et ses conséquences vont continuer à se faire sentir pour encore plusieurs années. Si l'économie ne suit pas, le chômage augmentera, la pauvreté aussi. Dans le cas inverse, ce flux soutenu d'actifs pourrait être un facteur de développement qui, bien utilisé, réduirait la pauvreté. Une ambiguïté de plus dans tout essai de prédiction de l'évolution de la pauvreté. Vue sous cet angle, la résolution du problème de la pauvreté passe impérativement et encore une fois par celle du chômage.

La part des personnes âgées ne cessera pas de croître. Au contraire, elle représenterait quelque 10 % dans les dix prochaines années. Elle mettra quant à elle plus de pression sur d'autres secteurs sociaux prioritaires; la santé et les systèmes de solidarité. En effet la demande qui sera adressée à ces secteurs sera de plus en plus grande. À confronter avec l'évolution plutôt médiocre en termes quantitatifs et qualitatifs du secteur de la santé il y a vraiment lieu de s'inquiéter. Ce sont au moins autant d'inquiétudes qu'il faut exprimer lorsque on pense aux divers problèmes des systèmes de retraites et aux différents systèmes de solidarité entre générations, qui connaissent déjà aujourd'hui des problèmes et qui peuvent être insolubles dans le futur, face à des tendances démographiques et économiques pas très encourageantes. La pauvreté, sous toutes ses formes, recruterait alors entre les jeunes mais aussi entre les personnes âgées... si des stratégies bien étudiées ne sont pas mises en place et au plus tôt.

Au niveau de l'éducation, facteur clé et incontestable du développement humain et de la lutte contre la pauvreté à long terme, à la fin même du dernier Plan de développement (2004), le système se caractérise encore par une série de problèmes qui réduisent son efficacité. Il s'agit en particulier du taux élevé de l'analphabétisme, de la non généralisation de la scolarisation primaire, de l'inégalité d'accès entre les pauvres et

les non pauvres, du faible rendement interne du système causé par les déperditions et enfin par le faible rendement externe matérialisé par le chômage élevé des diplômés.

Au niveau prospectif, il est clair que si le rythme de croissance des indicateurs de développement reste le même, c'est-à-dire que si la tendance ne fait que se maintenir dans les prochaines années, le Maroc reculerait certainement dans l'échelle du développement humain. Cependant, et en toute probabilité, on serait plutôt optimiste pour l'évolution future de ces indicateurs. Cet optimisme relatif et très mesuré trouve son origine dans les améliorations significatives qui s'enregistrent et qui se consolident en matière de scolarisation et leurs contributions à terme à l'éradication de l'analphabétisme, à la participation plus efficace des populations dans l'activité économique du pays, à la transmission intergénérationnelle de l'importance de l'investissement dans le capital humain, ..., etc. Par ailleurs, étant donnés les stratégies et les programmes en place, les autres composantes de l'IDH sont aussi appelées à croître positivement dans les années à venir.

Conclusion

L'essentiel à retenir sur la base de ce diagnostic relatif à l'évolution de la pauvreté au Maroc depuis l'indépendance jusqu'à nos jours, c'est que celle-ci, sous toutes ses formes, a toujours existé même si elle n'a été reconnue et ainsi appelée que pendant la dernière décennie du siècle précédent.

Aujourd'hui, cinquante ans après l'indépendance du pays et pendant toute cette période, le niveau de vie d'une grande partie de la population se trouve en dessous ou juste au-dessus de tout seuil de pauvreté raisonnable et la caractérise d'une précarité et d'une grande vulnérabilité. En effet, en se basant sur les indicateurs usuels de mesure de la pauvreté monétaire, du développement humain et de la pauvreté humaine, la tendance générale de l'évolution de la pauvreté a été plutôt à la baisse mais reste à des niveaux élevés. Ce phénomène est nettement plus répandu en milieu rural bien que l'on assiste à son urbanisation de façon de plus en plus claire.

La pauvreté au Maroc, comme dans les pays en développement, prend plusieurs formes. Sa dynamique dépend des évolutions économiques et démographiques enregistrées depuis l'indépendance, qu'elles soient de long terme ou conjoncturelle. Il ressort en particulier que la croissance économique, faible et irrégulière qu'elle a été depuis les cinquante dernières années, n'a eu dans le meilleur des cas qu'une très faible incidence à la baisse sur les niveaux de la pauvreté. Les effets de redistribution semblent avoir dominé ceux de la croissance dans notre pays. Comme conséquence et en matière d'inégalité, l'analyse des principaux résultats montre que celle-ci est à des niveaux élevés et est restée plutôt stable depuis l'indépendance.

En matière de stratégies de lutte contre la pauvreté et de son évaluation, le constat général est plutôt négatif. Tous les rapports consultés font en effet état d'une très mauvaise coordination entre les différents programmes et institutions, d'une grande dispersion des efforts, d'un mauvais ciblage et d'une prédominance des actions à caractère conjoncturel. Ce fait a largement porté atteinte à l'efficacité des différentes actions entreprises.

Aujourd'hui et après plusieurs tentatives, il semble qu'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté doit être conçue comme un projet cohérent et intégré. Elle doit être logique dans son articulation, suffisamment ambitieuse mais réaliste dans ses objectifs et doit reposer sur des moyens plus surs.

La lutte contre la pauvreté au Maroc est certes une tâche complexe. Elle nécessite entre autre une réflexion sur le modèle et sur la politique de développement à retenir. Les interventions ad-hoc du passé ont montré leurs limites et leur inefficacité relative pour alléger la pauvreté de long terme et corriger les déséqui-

libres urbain-rural qui se sont accumulés dans le temps. Toutes les réformes macro-économiques actuellement mises en place sont peut-être nécessaires mais probablement pas suffisantes dans ce contexte.

La mise en place de programmes précis et l'amorce de changements dans les systèmes d'incitation et de participation de tous les agents et de toutes les institutions de façon coordonnée sont des éléments de toute nouvelle stratégie de contre la pauvreté. Une des décisions fondamentales dans ce sens, et qui semble être prise mais en retard, est de faire participer, d'intégrer et d'associer le milieu rural et sa population dans le processus de développement.

Malgré les multiples obstacles et la complexité de la tâche, il semble que le Maroc pourrait réussir à réduire la pauvreté entre ses citoyens. En mettant en place les politiques économiques et autres nécessaires pour générer une croissance solide, régulière et dont les fruits sont équitablement partagés. Une telle croissance, créatrice d'emplois et génératrice de gains d'efficacité peut être menée dans plusieurs secteurs dont l'agriculture et les secteurs exportateurs en général. Un des fondements d'une croissance plus équitable est le développement du monde rural. Sans un programme dans ce sens, la lutte contre la pauvreté ne peut pas réussir et les avantages de la croissance laisseraient de côté une large catégorie de pauvres.

Au niveau prospectif, l'évolution future du phénomène, qui dépend de façon complexe de plusieurs facteurs, ne permet de dégager aucune tendance claire. Si le rythme de croissance des principaux indicateurs de développement reste le même, le Maroc reculerait certainement sur l'échelle du développement humain et de la pauvreté. Cependant une analyse objective de l'évolution des différents indicateurs de développement et de pauvreté humaine laisse croire qu'une amélioration significative pourrait être enregistrée dans le futur. Ceci n'est cependant pas tout à fait claire pour la pauvreté monétaire ni pour les niveaux de l'inégalité qui resteront malheureusement encore et pour longtemps à des niveaux élevés.

Références

- Abdelkhalek, T., (1999), La pauvreté au Maroc : une approche basée sur la satisfaction des besoins de base, dans « *Pauvreté, satisfaction des besoins essentiels et variables démographiques au Maroc* », Série Études de l'INSEA, Rabat.
- Abdelkhalek, T., (2000), « *Féminisation de la pauvreté au Maroc : concept et tests* », Communication pour la Conférence Internationale sur le thème « *Femme et pauvreté dans le monde arabe* », organisée par plusieurs organismes dont la Ligue Arabe, Casablanca, Maroc, du 20 au 23 mars 2001.
- Abdelkhalek, T., et Chaoubi A., (2004), « Distributions des dépenses de consommation des ménages au Maroc : une analyse paramétrique », *Revue d'Économie du Développement*, volume 12, numéro 2
- Abdelkhalek, T., et Chaoubi A., (1999), « Croissance Économique et Pauvreté au Maroc : le Contexte Théorique », *Cahier de recherche de l'équipe MIMAP-Maroc Étude C1*, INSEA, Rabat.
- Abdelkhalek, T., (1998), « Mesures de la pauvreté : présentation théorique critique et analyse du cas marocain », *Cahier de recherche du GREI*, Université Mohamed V, Rabat.
- Abdelkhalek, T., (1997), « Contexte macro-économique et pauvreté au Maroc », *manuscrit non publié*.
- Abzahd, M., (1995), Profil de pauvreté : approche et caractéristiques, in. *Actes des journées d'études sur « Pauvreté : conception, mesures et stratégies d'allègement »*, Marrakech, juin 1995.
- Assi, D., (2003), « La pauvreté et l'action de l'État au Maroc », *Thèse de Doctorat d'État en sciences économiques*, Université Cadi Ayyad, Marrakech.
- Banque Mondiale, (2000), « *Kingdom of Morocco Poverty Update* », Volume I : Main Report.
- Banque Mondiale, (1996), Une croissance plus forte, des opportunités d'emploi : des choix à faire pour le Maroc, *Études Économiques sur le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord*.

- Banque Mondiale, (1993), Pauvreté, ajustement et croissance, *Rapport numéro 11918-MOR*. Volumes 1 et 2.
- Ben Ali, D., (1993), La politique économique marocaine de l'indépendance à nos jours, in. « *Analyses de politique économique appliquée au Maroc* », sous la direction de Ben Ali et Martens, Collection du GREI, volume 1.
- Centre d'Études et de Recherches Démographiques, (1997), *Populations vulnérables : profil socio-démographique et répartition spatiale*, série Études Démographiques.
- Datt, G., et Ravallion, M., (1992), « Growth and Redistribution Components of Changes in Poverty Measures : a Decomposition with Applications to Brazil and India in the 1980's », *Journal of Development Economics*, 38, 275-295.
- Danziger, S., and Gottschalk, P., (1986), « Do Rising Tides Lift all Boats? The Impact of Secular and Cyclical Changes on poverty », *American Economic Review*, Papers and proceeding, Vol. 76, N° . 2, pp : 405-410.
- Deiningner, K., et Squire, L., (1997), « Nouveau regard sur le rapport entre croissance et inégalité des revenus », *Finance et développement*, mars 1997, 36-39.
- Direction de la statistique, « *Enquête nationale sur les niveaux de vie des ménages (1998-99)* », Rabat.
- Direction de la statistique, « *Enquête nationale sur les niveaux de vie des ménages (1990-91)* », Rabat.
- Direction de la statistique, « *Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages 1984-85* », Rabat.
- Gottschalk, P. and Danziger, S., (1985), « A Framework for Evaluating the Effects of Economic Growth and Transfers on poverty », *American Economic Review*, Vol. 75, N° . 1, pp : 153-161.
- Lenoir, R., (1974), *Les exclus, un français sur dix*, éditions le Seuil, Paris.
- Ministère de la Santé Publique, (1995), *Enquêtes de Panel sur la Population et la Santé EPPS 1995*, Rabat.
- Morrisson, C., (1991), « Ajustement et équité au Maroc », *Études du Centre de Développement de l'OCDE*, Paris.
- Mossé, E., (1985), *Les riches et les pauvres*, éditions le Seuil, Paris.
- Programme des Nations-unies pour le Développement (2003), *Rapport sur le Développement Humain du Maroc; Gouvernance et accélération du développement humain*.
- Programme des Nations-unies pour le Développement (1997), *Rapport sur le Développement Humain*, éditions Economica.
- Programme des Nations-unies pour le Développement (1990), *Rapport sur le Développement Humain*, éditions Economica.
- Ravallion, M. and Chen, S. (2003), « Measuring Pro-Poor Growth », *Economic letters*, vol.78(1), pp. 93-99.
- Ravallion, M., (1996), « Comparaisons de la pauvreté, concepts et méthodes », *Document de travail n° 122* de la Banque Mondiale.
- Secrétan, P., (1959), « Sens et non sens de la pauvreté », repris in *Problèmes Économiques N° 2386*, Août 1994.
- Sen, A., (1976), « Poverty : An Ordinal Approach to Measurement », *Econometrica* 48, 437-446.